Soixante-treizième année. — N° 257. Le Numéro : 1 franc. Lundi 15 Septembre 1941.

JOURNAL OFFICIEL

DE L'ÉTAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS (COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris)	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	230 fr.	120 fr.	65 fr.
Étranger. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux	405 »	225 »	125 »
Étranger. Autres pays	570 »	300 »	155 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

L'Édition des « **LOIS ET DÉCRETS** » comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, décisions, instructions et circulaires ; 2° les avis, communications, informations et annonces.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 1 FR. 50

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100.97 Paris).

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Liste, par obédience, des dignitaires (hauts gradés et officiers de loges) de la franc-maçonnerie (*suite*) (p. 3946).

Ministère de la guerre.

Arrêté portant inscriptions aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire (p. 3948).

Arrêté portant démissions d'office (génie et troupes coloniales) (p. 3951).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 28 juillet 1941 portant création d'un laboratoire et transfert d'attribution (p. 3951).

Arrêté portant nomination (génie rural) (p. 3951).

Secrétariat d'Etat à l'aviation.

Arrêté portant retrait de fonctions (services extérieurs) (p. 3951).

(1 f.)

Secrétariat d'Etat à la famille et à la santé.

Arrêté du 3 septembre 1941 concernant le remboursement des frais d'inspection de divers établissements (p. 3951).

Arrêtés du 12 septembre 1941 portant délégations de signature (p. 3951).

Arrêté du 12 septembre 1941 sur l'attribution de la médaille de la Famille française (p. 3952).

Arrêté portant nominations (administration centrale, hôpitaux psychiatriques et sanatoriums publics) (p. 3952).

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Arrêté du 1er septembre 1941 constituant des conseils consultatifs auprès de comités d'organisation (p. 3952).

Secrétariat d'Etat au travail.

Arrêtés portant nominations et affectations (administration centrale, services régionaux des assurances sociales, inspection du travail) (p. 3953).

Liste d'admissibilité à l'emploi de rédacteur vérificateur stagiaire des assurances sociales (p. 3953).

Secrétariat d'Etat aux communications.

Arrêtés du 28 août 1941 déclarant d'utilité publique et urgents des travaux de voirie nationale (p. 3953).

Arrêté du 2 septembre 1941 modifiant le taux de surtaxe des correspondances avion à destination de la Côte française des Somalis (p. 3953).

Arrêté du 4 septembre 1941 approuvant les majorations de tarifs de transport sur le réseau des chemins de fer de Provence (p. 3953).

Secrétariat d'Etat aux colonies.

Arrêté du 12 juillet 1941 suspendant l'obligation de prendre l'avis de certains organismes consultatifs (p. 3954).

Arrêté du 8 septembre 1941 modifiant l'arrêté du 26 juin 1937 fixant les conditions de recrutement des candidats aux emplois des eaux et forêts des colonies (p. 3954).

Arrêté du 9 septembre 1941 relatif au règlement de certaines dettes en monnaies étrangères (p. 3954).

Arrêtés rapportant un précédent arrêté et portant nominations, affectations et démission (personnel colonial) (p. 3954).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Machines à timbrer. Listes d'autorisations et de retrait d'autorisations (p. 3955).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis relatif à une session complémentaire du concours pour le recrutement d'élèves à la section d'application de l'enseignement et des recherches agronomiques (p. 3954).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Tarifs de transport présentés à l'homologation par les chemins de fer d'intérêt général (p. 3955).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Liste, par obédience, des dignitaires (hauts gradés et officiers de loges) de la franc-maçonnerie.

Les présentes listes ont été établies d'après les premiers relevés des tableaux de 1920 à 1940; elles portent mention des adresses, fonctions et professions indiquées sur les documents des loges au moment de l'inscription de l'intéressé.

Peuvent figurer parmi ces listes, des membres des sociétés secrètes qui ont démissionné depuis leur inscription ou qui se trouvent décédés.

Les secrétariats d'Etat devront faire connaître à la présidence du conseil les fonctions actuelles occupées par les fonctionnaires dont les noms figurent sur ces listes.

2° *Grand Orient de France* (suite).

Loubet (Jean), 18°, instituteur retraité, groupe J.-Jaurès, Saint-Ouen, 137, rue Lamarck, Paris, L. Aristide Briand (membre fond.).

Louchon (Marcel), boulanger, 18°, La Roquebrussanne (Var), L. La Réunion, L. Ecole de la Sagesse (hon. 1927).

Louesse, L. Vérité, Fraternité d'Angoulême (Charente) (secrétaire 1935).

Louette (Raoul), instituteur, Champoniers (Charente), L. Vérité, Fraternité (membre fond., secrét. 1934-1936).

Louineau (Eugène), 18°, instituteur retraité, Fontenay-le-Comte (Vendée), Ch. La Fraternité vendéenne.

Louis (Albert-Oscar), 30°, directeur des services vétérinaires, 3, rue de la Motte-Fablet, Rennes (Ille-et-Vilaine), L. La Parfaite union.

Louis (Victor-Louis), instituteur, 26, rue des Frères-Gambon, Cosne (Nièvre), L. Philanthropie et Progrès (secré. 1937).

Louis-Dreyfus (Louis), banquier, député, 18°, 2, rue de la Banque, Paris, L. Etoile polaire.

Lourme (Louis), contrôleur des postes, télégraphes et téléphones, rue de l'Ancien-Rivage, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), L. Amitié (secrét. 1929).

Loury (Henri), 18°, professeur école normale, 141, route de Colmar, Strasbourg (Bas-Rhin), Ch. Les Frères réunis, Ch. Réveil de l'Yonne, L. Le Réveil de l'Yonne.

Louvet (Fernand), facteur des postes, télégraphes et téléphones, 134, chemin de Clères, Boisguillaume (Seine-Inférieure), L. Persévérance couronnée (secrét. 1933-1936).

Louvot (Charles-Victor-Auguste), 30°, instituteur, Lux (Côte-d'Or), L. Solidarité et Progrès.

Loviconi (Colomban), ingénieur, T. P. R., Khenchela (Constantine), L. Mascula (hosp. 1928, or. 1935).

Loyeau (Philippe), chef de bureau office de placement départemental, 46, rue de la Chine, Paris, L. Clarté (vén. 1927-1928).

Loys (Auguste-Dominique), cordonnier, 7, rue du Maréchal-Ornano, Ajaccio (Corse), L. Emancipation ajaccienne (t. serv. 1937).

Lozach (Ange-Marie), comptable, 103, rue Caulaincourt, Paris (9e) (Seine), L. Internationale (2e surveillant 1929-1930).

Lozano (Joseph-Bernard), cultivateur, Listrac-de-Dureze, par Pellegrue (Gironde), L. Espérance (1er surveillant 1930).

Lozes (Pierre), trésorier caisse d'épargne, Saint-Gaudens (Haute-Garonne), L. Les Indépendants (secrét. 1922).

Lubin (Alexandre-William), 32°, 1er maître torpilleur, 20, rue Charles-Poney, Toulon (Var), L. La Réunion (secrét. 1922-1928).

Lucas (Albert), limonadier, 22, rue de la Villehervé, le Havre (Seine-Inférieure), L. Les Deux Hémisphères (hosp. 1932-1934).

Lucas (André), 18°, assureur-conseil, voie Verte, Verrières-le-Buisson (Seine-et-Oise), L. Art et Science.

Lucas (Martial), 18°, ingénieur mécanicien, 59, rue Malakoff, le Bouscat (Gironde), L. Les Amis de Sully.

Luchini (Paul), 30°, maître d'hôtel, 23, rue Châteaudun, Marseille (Bouches-du-Rhône), L. Parfaite union.

Luciani (Joseph), 30°, officier d'administration, intendance, 4, rue Maraldi, Nice (Alpes-Maritimes), L. Parfaite harmonie, L. Harmonie sociale.

Lugan (Paul-Edmond), 30°, électricien, Chancelade (Dordogne), L. Les Amis persévérants et l'Etoile de Vesone réunis.

Lule (Eugène-Emile), 18°, instituteur retraité, 2, rue de la Pépinière, le Mans (Sarthe), L. Les Amis du Progrès.

Lumaret (Numa), 30°, mécanicien aux Messageries maritimes, 10, boulevard Jacquet-Malpassé, Marseille (Bouches-du-Rhône), L. Réunion des Amis choisis.

Lunel (Félix-Daniel), 18°, représentant de commerce, 14, chaussée de l'Etang, Saint-Mandé (Seine), Ch. L'Effort, L. Démocratie maçonnique (vén. 1935-1936-1937).

Lunel (Charles), brigadier de la sûreté, rue des Jardins, à Alès (Gard), L. Le Réveil des Cévennes (or. 1940).

Lupp (Théophile-Edouard-Louis), 30°, chef des services financiers, Casablanca (Maroc), L. Volney.

Luquet (Georges), 33°, professeur de philosophie, 82, rue Carnot, Nogent-sur-Marne (Seine), L. La Gauloise.

Lurat (Amédée), 18°, 154, rue de Limoges, Angoulême (Charente), Ch. Les Amis de la paix.

Luret (Jérôme), 31°, agent voyer à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), conseil philos., Concorde d'Aquitaine, Ch. Espérance bordelaise, L. Travail et Progrès (vén. 1920 à 1931).

Lurie (Gaston), ostréiculteur, Gujan-Mestras (Gironde), L. Eternel chantier (grand exp. 1932).

Lusseaud (Jean-Robert), voyageur de commerce, 25, boulevard de la Major, Marseille (Bouches-du-Rhône), L. Le Phare de la Renaissance (or. 1927).

Lussiez (Adolphe), 30°, instituteur, Ooost-Cappel (Nord), L. Lumière du Nord.

Lusso (Louis), maître d'hôtel, 18°, 44, rue Victor-Hugo, Cuges-les-Pins (Bouches-du-Rhône), Ch. France démocratique.

Lustegny, 17, rue Saint-Dominique, Paris (7e) (Seine), 31°.

Luthard (John), 18°, voyageur de commerce, Nancy (Meurthe-et-Moselle), L. Equerre.

Lutrin (Joseph-Benoît), négociant, 1, place Puvis-de-Chavannes, Lyon (Rhône), L. Etoile et Compas (or. 1920, secr. 1930).

Lyard (Albert-Louis), ingénieur des travaux publics de l'Etat, boulevard Taine, Annecy (Haute-Savoie), L. L'Allobrogie (secr. adj. 1934-1937).

Lyotard (Etienne), professeur, 26, rue des Armuriers, Saint-Etienne, L. Les Elus (vén. 1940).

Mabile (Mathurin-Désiré), sous-chef de bureau au ministère des finances en 1933, 130, boulevard de Montparnasse, Paris (14e) (Seine), L. 1793 (2e surv.).

Mabileau (Marius), 3°, professeur technique à l'école Diderot, 11, avenue de Fontainebleau, Kremlin-Bicêtre (Seine), L. Les Frères unis inséparables (vén. de 1934 à 1936).

Macari (Antoine), 30°, négociant, 20, avenue Borriglione, Nice (Alpes-Maritimes), Ch. France démocratique, C. Ph. France démocratique, L. Demos (vén. en 1925, 1921, 1920, 1919).

Macary (Pierre-Eloi), 18°, commerçant, 103, avenue Jean-Jaurès, Trappes (Seine-et-Oise), L. Les Amis philanthropes et discrets réunis.

Mace (Robert), 3°, secrétaire du parquet du tribunal de simple police de Bordeaux, 12, rue Michelet, le Bouscat (Gironde), L. Les Françaises et Les 9 Sœurs réunies (secr. en 1931-1932).

Machon (Aimé), 33°, pharmacien, 10, rue Giofredo, Nice (Alpes-Maritimes), L. Demos (anc. vén., membre du conseil de l'ordre), Ch. France démocratique, C. Ph. France démocratique.

Maclaud (Joseph-Louis-Charles), 33°, docteur en médecine, 26, avenue Carnot, Menton (Alpes-Maritimes), L. Athénée, L. Hélios.

Macpherson (Marius-Edouard), 3°, négociant, 75, rue de Tunbigo, Paris (3e) (Seine), L. Franche amitié.

Macrez (Louis-Henri), 18°, receveur honoraire de l'enregistrement, président de la chambre de cassation, 15, avenue de la Marne, Lorient (Morbihan) et 1, rue Michel-Bouquet, Lorient, L. Nature et Philanthropie (vén. 1940-1920).

Madaule (Charles), directeur de contentieux, Castres (Tarn), L. La Foi maçonnique (secr. en 1927).

Madet (Lucien), architecte, 23, rue Carnot, Cusset (Allier), L. La Cosmopolite (2e surv.).

Madillar (Jean-Joseph), 3°, rue d'Alsace-Lorraine, Tarbes (Hautes-Pyrénées), L. Propagation de la Vraie lumière (secr. 1921 à 1922).

Madurell (Jean), 18°, négociant, rue Général-Saussier, Troyes (Aube), L. Aurore sociale.

Maerky (Marius-Marc), employé, 68, rue Terrasse, Marseille (Bouches-du-Rhône), L. Le Phare de la Renaissance.

Maffre (Louis), 30°, maître cuisinier, 198, rue Mouneyra, Bordeaux (Gironde), L. La Concorde (fond.), Souv. Ch. Espérance bordelaise, C. Ph. La Concorde d'Aquitaine.

Maffre (Louis), 18°, inspecteur d'assurances, 6, rue d'Aubusson, Toulouse (Haute-Garonne), L. La Française des arts (hon. 31 décembre 1931).

Magadier (Maurice-Joseph-Hippolyte), secrétaire de mairie, Thiais (Seine) en 1932, Issy-sur-Seine (Seine) en 1933, L. Les Amis de la Patrie.

Magaud (Louis-Joseph), adjoint technique à la voirie municipale, 5, rue Guillotte, Villeurbanne (Rhône), L. Les Amis des hommes en 1936-1937.

Magis (Henri-Joseph), 3°, musicien, 48, rue Marcadet, Paris (18e) (Seine), L. Art et Science (2e surv. 22 octobre 1928).

Magna (Paul), agent des lignes téléphoniques, 361, rue de Vaugirard, Paris (15e) (Seine), L. Diogène (membre fondateur).

Magnan (Frédéric), 31°, chef de bureau de préfecture, 17, rue de la Tourganier, Angoulême (Charente), rue Montbron et 7, rue du Tillet, C. Ph. La Concorde d'Aquitaine, Ch. Les Amis de la Paix (2e grand gard. en 1929), L. Concorde et Tolérance.

Magnant (François-Théophile), 18°, boulanger, 35, rue Charlot, Paris (3e) (Seine), L. Union parfaite.

Magne (Claude-Charles), 18°, instituteur, rue Marcel-Sembat, Montluçon (Allier), Ch. Union et Solidarité.

Magne (François-Antoine), 18°, vérificateur des taxes, 25, rue Sauras, Bordeaux (Gironde) et 14, rue Sauras, L. Sincérité et Egalité réunies (vén. en 1932), Ch. Française d'Aquitaine et Candeur réunies.

Magne (Léonard), 30°, commis des postes, télégraphes et téléphones, Périgueux (Dordogne), L. Les Amis persévérants et L'Etoile de Vesone réunis (hon. en 1928).

Magne (Louis-Augustin), instituteur, 8, rue Raspail, Ivry-sur-Seine (Seine), L. France et Colonies (secr. 1935, 1936, 1937).

Magneau (Maurice), 30°, agent voyer d'arrondissement en retraite, 1er adjoint au maire, 12, rue de la Passerelle, les Sables-d'Olonne (Vendée), L. Emancipation sablaise (vén.) (hon. en 1926).

Magnin (Joseph-François), 18°, masseur, Aix-les-Bains (Haute-Savoie), L. L'Intimité.

Magnin (Louis-Ernest), 18°, directeur d'école publique retraité, 13, rue Deshameaux, Cherbourg (Manche), L. Solidarité (or. 1930).

Magnon (Georges-Emile-Antoine), employé de commerce, 23, rue des Boulangers, Paris (5e) (Seine), L. Droit et Justice (2e surv. depuis 1931).

Magrin (Gaston-Eugène-Benjamin), 18°, chef cuisinier, 20, rue Paul-Doumer, le Havre (Seine-Inférieure), L. Les 3 H.

Magrin (Jean), 3°, employé à l'entrepôt des tabacs, le Bouscat (Gironde), 56, rue de Pressenssé, L. La Vérité (hon.).

Mahe (J.-B.-Charles-Joseph), 3°, sous-inspecteur au métropolitain, 36, rue Polonceau, Paris (18e) (Seine), L. L'Etude (anc. serv. couv.), dém. 4 décembre 1935.

Mahilian (Narcisse), architecte, 11, rue des Glycines, Colombes (Seine), Ch. L'Effort (gard. de la tour en 1936).

Mahilian (Tersée), 14°, architecte, 1, rue Frédéric-Passy, Neuilly (Seine), L. France-Arménie.

Mahier (Jean), tailleur, 19, rue Cournol, Sèvres (Seine-et-Oise), L. Vérité prime tout (fond.).

Mailhos (Siméon-Gabriel-Casimir), 30°, propriétaire, 12, rue Régis, Bordeaux (Gironde), 1, rue Daumesnil, Auch (Gers), L. Montesquieu (hon. en 1932, 2e surv. de la fondation), L. Les Françaises et Les 9 Sœurs réunies (secr. de 1925 à 1927), C. Ph. La Concorde d'Aquitaine.

Mailland (Henri-Edouard), 18°, directeur d'assurances, 29, avenue Pasteur, Bourg-la-Reine (Seine), L. Espérance de Bourg-la-Reine (hon. le 2 décembre 1933).

Maillaux (Pierre-Nicaise), 18°, instituteur honoraire, 52, rue de Saint-Brieuc, Rennes (Ille-et-Vilaine), L. La Parfaite union.

Maille (René-Louis-Théophile), 3°, contremaître ajusteur, 10 *bis*, route de Conches, Evreux (Eure), L. Tolérance et Sincérité (secr. en 1935-1936-1937).

Maillet (Gustave-Egalité), 30°, négociant en vins, route de Nancy, Rouceux (Vosges), L. Franchise et Solidarité (grand exp. de 1924 à 1926, vén. de 1933 à 1936), Ch. Fraternité vosgienne.

Maillier (Henri), 18°, compagnie commerciale de transports, Lomé (Togo), L. La Fraternité des peuples.

Maillot (Alphonse), employé de mairie en retraite, 7, rue Loiseau, Saint-Quentin (Aisne), L. Justice et Vérité (or. 1937).

Maillot (Fernand-Georges), 3°, instituteur, Conquent (Oise), L. Mont Ganelon (secr. 1937-1936).

Maire (Camille), 33°, 1er président à la cour d'appel de Rouen, 9, rue Feray, Corbeil (Seine-et-Oise), 1937, L. Action.

Maisonobe ou Maizonobe (Marcel), employé d'usine, 27, sente de la Belle-Feuille, Boulogne-Billancourt (Seine), L. Vérité prime tout (grand exp. secr. 1931, 1932, 1933).

Maitrerobert (François-Xavier), 30°, juge de paix, Gray (Haute-Saône), C. Ph. Sincérité parfaite union et Constante amitié.

Maitret (René-Edmond), professeur au collège de Luxeuil (Haute-Saône), Ch. Sincérité parfaite union et Constante amitié (demande d'initiation au grade de 18°).

Maklakoff (Basil), 33°, avocat, ancien député, ambassadeur, 5, rue Péguy, Paris (6e) (Seine), L. La Russie libre.

Malacrida (Henri), instituteur, 92, boulevard Gambetta, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), L. Etoile de la Crau de Miramas (secr. 1936-1934).

Malander (Jean-Baptiste-Camille), 3°, ingénieur chimiste, 14, rue Pétel, Paris (15e) (Seine), L. Lien des peuples et les Jacobins (or. de 1929 à 1932).

Malarme (Maurice), distillateur, Troyes (Aube), L. Aurore sociale (maître des cérémonies).

Malbose (Louis), 31°, instituteur public, 17, avenue Font-Neuve, Béziers (Hérault), L. La Réunion des Amis choisis (vén. en 1932).

Malpeyre (Alfred), 18°, secrétaire général de l'asile d'aliénés, Limoges (Haute-Vienne), L. Les Artistes réunis, Ch. Artistes réunis.

Malfant dit Valles, 30°, directeur de théâtre, maire de Farges (Ain), L. L'Effort, C. Phil. L'Effort, L. Ernest Renan (hon. le 18 janvier 1934).

Malgouyat (Edouard), maire, le Caneva (Dordogne), L. Vers la justice (très. 1935).

Malgras (Paul-Emile-Isidore), 18°, contrôleur des postes, télégraphes et téléphones, 25, place du Champ-de-Mars, Chaumont (Haute-Marne), L. Etoile de la Haute-Marne (orat. de 1936).

Maljournal (Marcel), 18°, ingénieur, Chambéry (Savoie), L. Simplicité, Constance

Malla (Alphonse-Barthélemy), 18°, artiste peintre, 36 *bis*, rue Héricart, Paris, L. Arts et métiers, L. Tradition maçonnique (fond.).

Mallard (Georges), 3°, employé, 9, rue des Champs-Philippe, la Garenne-Colombes (Seine), L. Les Réformateurs réunis (secr. en 1927).

Mallet, L. Union philanthropique de Saint-Denis (Seine) (secr. adjoint).

Malleville (Edmond), 18°, peintre, 7, rue Sardery, le Havre (Seine-Inférieure), Ch. Thémis, L. Les 3 H., Ch. Les 3 H.

Malpel (Etienne), instituteur, Blida (Algérie), L. L'Education sociale (or. 1936).

Malrie (Louis-Aimé), 18°, retraité, Toulouse (Haute-Garonne), L. Les Vrais amis réunis et l'Indépendance française.

Malrieu (Louis), instituteur, retraité, Antony (Seine), précédemment 30, route de Toulouse, Carcassonne (Aude), L. Les Vrais amis réunis (hon. en 1932).

Malsbosg (Louis), 31°, instituteur, 17, avenue de la Font-Neuve, Béziers (Hérault), L. Réunion des amis choisis (vén. de 1929 à 1937), Ch. Réunion des amis choisis (grand exp. en 1928).

Malvy (Jean-René), 3°, inspecteur des postes, télégraphes et téléphones, 1, rue Bouilloux-Lafont, Paris (15e) (Seine), L. Les Zélés philanthropes (secr. en 1928 et 1929).

Manasterski (Charles-Auguste-Eugène), 3°, correcteur d'imprimerie, 171, rue Véron, Alfortville (Seine), L. Aurore sociale (or. 1925).

Manaud (Philippe-Henri), employé municipal, 12, rue de Toul, Toulouse (Haute-Garonne), L. Harmonie sociale (1er surv. 1933).

Manauthon (Auguste-François-Eugène), instituteur, Saint-Pierre-d'Irrube (Basses-Pyrénées), Ch. Idéal humain (demande d'initiation au grade de 18°).

Manducher (Benoît), 18°, professeur en retraite, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), L. Enfants de Gergovie, Ch. Enfants de Gergovie.

Manent (Justin-Marius), 18°, pharmacien, chef des hospices civils, 17, rue Ginelli, Toulon (Var), L. La Réunion.

Manenti (Sébastien), professeur au lycée Miquet, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), L. Etoile de Cyrnos.

Maneval (François-Eugène), 18°, directeur d'école honoraire, Aubenas (Ardèche), L. L'Avenir du Sénégal (vén. de 1930 à 1934), L. L'Espérance des amis réunis (secr. de 1935 à 1937).

Manfredi (Jean), 30°, rentier, Yvecrique, par Doudeville (Seine-Inférieure), L. La Persévérance couronnée.

Mangin (Jules-Ernest), 30°, représentant en vins, Lyon (Rhône), L. Fraternité vosgienne, Ch. La Vallée de Nancy.

Mangot (Etienne), secrétaire de mairie, Carqueiranne (Var), L. Le Réveil des îles d'Or (or. de 1935 à 1937).

Manheimer (Jules), 18°, industriel, 52, rue de Lévis, Paris, L. École mutuelle et Marcelin Berthelot, Ch. L'Effort (hon.).

Maniere (Pierre), 30°, directeur de collège, Saint-Raphaël-Boulouris, villa Les Bois (Var), L. Etoile polaire.

Manin (Jean), chef de bureau d'études, 38, rue Ramey, Paris (18e) (Seine), L. L'Amitié (vén. en 1936 et 1937).

Manival (Baptistin-Léonard), voyageur de commerce, avenue Michelet, Salon (Bouches-du-Rhône), L. Unité (or. en 1937).

Mannevy (Paul-Pierre), 3°, professeur d'éducation physique, 9, rue Waldeck-Rousseau, Lyon (Rhône), L. Asile du Sage (secr. 1929).

Mansard (André), expert comptable, 6, rue Saint-Gratien, Sannois (Seine-et-Oise), L. Action (vén. en 1937).

Mansat (Charles), 33°, pharmacien, 139, boulevard Magenta, Paris (10e) (Seine), L. Jérusalem écossaise.

Manse (Louis-Jean-Eugène), 18°, voyageur de commerce, Saiechan (Hautes-Pyrénées), Ch. Tendre accueil.

Mansot (Charles), 33° pharmacien, 22, rue du Trousseau, Paris (11e) (Seine), L. Jérusalem écossaise, L. Union et Tolérance (fond.).

Mantelet, 31°, capitaine du génie, 40, rue de Malte, Paris (11e) (Seine).

Mantion (Jules), rentier, 23, rue Busta, Bougival (Seine-et-Oise), L. Les Fidèles d'Hiram (vén. d'hon. 1926).

Manuel (Joseph), capitaine retraité, rue Neuve, Béthune (Pas-de-Calais), L. Aurore de la Liberté (secr. en 1925).

Maquaire (Emilien-Louis-Alexandre), 18°, instituteur, Marsanzy (Yonne), L. La Fraternité, Ch. Réveil de l'Yonne.

Marachian (Miram), fonctionnaire d'Etat en retraite, 125, rue Victor-Hugo, Colombes (Seine), 33°, actuel.: 65, rue Félix-Faure, les Vallées, L. Fraternité des peuples, Ch. Clémente amitié, Ch. L'Effort (fond.), L. France-Arménie (vén. en 1932), C. Ph. L'Effort.

Marais (Henri-Xavier), 3°, inspecteur principal du métropolitain, retraité, aux Mares-le-Chesne, par Breteuil-sur-Iton (Eure), L. L'Etude.

Marais (Raymond-Aimé), 3e ajusteur mécanicien, 42, rue Emile-Zola, Asnières (Seine), L. Clarté (secr. de 1930 à 1935).

Marait, 18°, Chapitre Les Amis bienfaisants et Vrais Amis réunis de Paris (Seine).

Marambat (Charles), 3°, ajusteur, Tarbes (Hautes-Pyrénées), employé à l'arsenal, L. Propagation de la Vraie Lumière (secr. 1936), L. Les Cadets de Gascogne (or. 1934-1935).

Marbeuf (François-René), 30°, imprimeur, 14, rue Duplessis, Bordeaux (Gironde), L. Les Amis réunis (or. en 1923).

Marbeuf (Louis-Auguste-Lucien), 3°, directeur d'école publique Villefagnan (Charente), L. Germinal (vén. 1940-1937-1936-1935-1933-1932).

Marbeuf (René-François), 18°, imprimeur, 8, rue Ségalier, Bordeaux (Gironde), Ch. Française d'Aquitaine et Candeur réunies.

Marc (Armand), entrepreneur de travaux publics, 118, rue Anatole-France, Lambezellec (Finistère), L. Les Amis de Sully (hosp. de 1923 à 1929).

Marcassin (Firmin), voyageur de commerce, Viry-Châtillon (Seine-et-Oise), L. L'Humanité future (vén. de 1925 à 1926, or. en 1923-1924).

Marcel (Auguste), 30°, instituteur en retraite, villa Baptistine, boulevard Trucy, Toulon (Var), L. La Réunion.

Marcel (Désiré), 3°, épicier, la Couture, par Boussey (Eure), L. Union et Progrès (or. en 1926).

Marcel (Louis), 30°, chef de bataillon en retraite, 2, rue d'Arcole, Marseille (Bouches-du-Rhône), L. Paix et Travail.

Marchak (Alexandre), 18°, commerçant, 6, rue Oswald, Paris, L. Etoile du Nord.

Marchal (Camille), 18°, rentier, villa le Castelet, boulevard Alsace prolongé, Cannes (Alpes-Maritimes), Ch. Science et Solidarité.

Marchal (Henri-Louis), 18°, contrôleur technique principal aux chemins de fer de l'Etat, 9, rue de la Marien, Caen (Calvados), précédemment 149, rue Cardinet, Paris (17e), L. Etoile polaire.

Marchal (Henri), 2°, ingénieur, 69, rue de Longchamp, Paris (16e) (Seine), L. Paris.

Marchand (Agénor), 3°, huissier, Fourmies (Nord), L. Avenir (or. 1927).

Marchand (Eugène), 33°, les Ormes, à Nesles-la-Vallée (Seine-et-Oise).

Marchand (Georges), étudiant, 254, rue de Vaugirard, Paris (15e) (Seine), L. Philosophie positive (sec. adj. 1935-1936).

Marchand (Georges), employé, 61, rue Cité-Nouvelle, Paris-Jardin, Draveil (Seine-et-Oise), L. L'Humanité future (vén. en 1935).

Marchand (Jules-Alfred), 32°, colonel d'infanterie coloniale, 51, rue Richard-Lenoir, Paris (11e) (Seine), Ch. Française d'Aquitaine et Candeur réunies, L. Fraternité des peuples (vén. d'hon. en 1934-1928-1927), Ch. La Candeur, Ch. Clémente amitié.

Marchand (Ludovic-Léonce-Narcisse-Damien), 18°, publiciste, 3, rue Bargue, Paris (15e) (Seine), L. Philosophie positive, Paris.

Marchand (René), 3°, professeur adjoint, collège de Bédarieux (Hérault), L. Vrais amis réunis (secr. en 1936-1937).

Marchand (Stanislas-Eloi), boucher, Sinancourt, par Auneuil (Oise), L. Vérité ni Dieu ni Maître (fond.).

Marchandou (Marius-Michel), 18°, professeur, 39, chemin des Cossus, le Bouscat (Gironde), L. Les Amis réunis (or. en 1926 et 1927).

Marchat (Henri), 3°, négociant, avenue des Poilus, Eymet (Dordogne), L. Espérance Monségur (secr. en 1934).

Marche (Jean), 3°, vérificateur des douanes, rue Th.-Paumelle, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure), L. Les Deux Hémisphères (2e sur, le 24 novembre 1932).

Marcotoune (Serge), 32°, avocat, 16, square Alboni, Paris, L. Fraternité des Peuples, S. Ch. Clémente amitié.

Marcouire (Paul), 32°, négociant, 13, rue de Metz, Toulouse (Haute-Garonne), L. L'Encyclopédique (or. en 1926).

Marcoux (Claude), 18°, 17, rue Denis-Papin, Saint-Etienne (Loire), L. L'Industrie.

Marcoz (Auguste-François), 33°, percepteur à Voiron (Isère), perc. hon. à Saint-Laurent-du-Pont (Isère), Ch. La Vallée de Lyon, L. Triple Union et Amitié.

Marcq (Léon), 18°, officier retraité, le Mans (Sarthe), L. Les Amis du progrès (hon. le 16 mai 1935).

Marcq (Lucien-Louis-Noé), commis principal des ponts et chaussées, 28 *bis*, rue Maquetra-et-Martin, Boulogne (Pas-de-Calais), L. L'Amitié (ancien secr. 1931).

Marcy (Henri-Félix), 18°, professeur, villa Les Trois-Frères, 15, rue Victor-Hugo, Suresnes (Seine), L. Les Temps futurs (or. en 1937, fond.), Ch. Etienne-Dolet (délégué au convent, vén. d'hon. de 1910 à 1928).

Marcy (Pierre-Henri-Etienne), 3°, instituteur, L. Les Temps futurs (vén. en 1937, or. en 1936, secr. en 1935).

Marecal (Jules-Léopold), 3°, capitaine de recrutement, 15, rue des Cordeliers, Laon (Aisne), Les Frères du Mont-Laonnois (secr. 1921 à 1923) (hon. 1929).

Maréchal (Louis-Léon-Faul), négociant, 108, rue d'Alésia, Paris (14e) (Seine), L. Temple de l'Honneur et de l'Union (or.).

Marey (Henri), 3°, professeur, école normale professionnelle, Nogent (Oise), L. Sincérité fraternelle (or. en 1937).

Margerand (Louis-Victor), 33°, 70, Great Portland Street, Londres W. I. (Angleterre).

Margier (Pierre-Henri), 18°, percepteur, Orléans (Loiret), Ch. L'Etoile de l'Espérance.

Margoulies (Manuel), 33°, docteur en médecine, 3, rue Verdi, Paris (16e) (Seine), L. La Russie libre (vén. de 1931 à 1937), L. Etoile du Nord, Ch. L'Etoile du Nord (Très Sage en 1932), L. Fraternité des peuples, S. Ch. Clémente amitié.

Mariani (David), docteur en médecine, Propriano (Corse), L. Emancipation ajaccienne (or. en 1920).

Mariani (Jean-Baptiste), 18°, sous-intendant militaire des pensions, Lyon (Rhône), Ch. Fraternité vosgienne.

Mariani (Joseph-Antoine), 18°, secrétaire de sous-préfecture, la Flèche (Sarthe), L. Les Amis du progrès.

Mariani (Pierre), 18°, instituteur, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), L. Les Arts et l'Amitié, L. Réunion des Amis choisis.

Marie (Justin-Eugène), 30°, commissaire de police, 20, boulevard Matabiau, Toulouse (Haute-Garonne), L. Les Vrais amis réunis et l'Indépendance française, L. La Française des arts, dém. février 1939 pour affil. aux Vrais Amis réunis.

Marie (Léon-Auguste-Eugène), commerçant, 14, rue du Blé, Cherbourg (Manche), L. Solidarité (or. 1934).

Marie (Louis-Jules), instituteur, Deauville (Calvados), L. Etoile des Deux Pôles (secr. 1927).

Marilleau (Charles), instituteur, Anche-Voulon (Vienne), L. L'Avant-Garde du Poitou (or en 1936-1937)

Marin (Georges), 3°, secrétaire d'inspection académique, Gap (Hautes-Alpes), L. Les Amis des Hautes-Alpes (secr. de 1934 à 1937).

Marinelli (Marius-Louis), 18°, sculpteur, route Nationale, la Millière, Marseille (Bouches-du-Rhône), L. Réunion des Amis choisis.

Marini (Henri), 18°, industriel, Avignon (Vaucluse), L. Sincère Union et Vrais Amis réunis.

Marinovitch (Wladimir), 18°, diplomate, 45, avenue de Villiers, Paris (17e) (Seine), L. La Rose des Septantes.

Marion (Jacques), secrétaire C. G. T., rue Jean-Solen, Menton (Alpes-Maritimes), L. Athénée (or. 1935).

Marion-Scipion, 30°, percepteur en retraite, 7, rue de la République, Nîmes (Gard), Ch. Echo du G. O., L. Frédéric-Desmons (vén. 1926-1927-1928-1929-1930-1932-1933-1934-1936, or. 1923-1924-1925).

Mariotti (Charles), chef d'équipe à la Société provençale de construction navale, villa Case, Saint-Jean, la Ciotat (Bouches-du-Rhône), L. Lumière du Sud (2e surv.).

Mariotti (Vincent), 18°, courtier, 5, rue de la Coutellerie, Marseille (Bouches-du-Rhône), L. Vérité réformée.

Marise (Marcel), 3°, architecte, 142, rue de Paris, Vanves (Seine), L. Akademos (secr. 1937).

Marjollet (Claudius-Alcide), 18°, contrôleur des postes en retraite, Chambéry (Savoie), L. L'Espérance savoisienne (hon. en 1934, 2e surv. en 1930), Ch. La Savoie.

Marlier (Victor), directeur d'imprimerie, Thouars (Deux-Sèvres), L. Emancipation thouarsaise (délégué judiciaire).

Marois (Albert-Robert-Valentin), 18°, inspecteur des enfants assistés, retraité, villa Mon Repos, Versailles (Seine-et-Oise), L. Réveil de l'Yonne, Ch. Réveil de l'Yonne.

Maroix (Pierre), 18°, instituteur, Coulaures (Dordogne), L. Les Amis persévérants et L'Etoile de Vésone réunis.

Maroselli (François-Marie), 30°, officier d'administration en retraite, 8, rue Jeanne-d'Arc, Toulon (Var), L. La Réunion.

Marot (Rodrigue), instituteur, 36, rue de la Courneuve, Aubervilliers (Seine), L. Le Monde nouveau (secr. en 1934).

Marot (Emile), représentant, boulevard Mocard, Hyères (Var), L. Le Réveil des Iles d'Or (or. en 1924).

Marpillat (Jean), officier en retraite, Cornil (Corrèze), L. La Fraternité (1er surv. en 1936-1937).

Marque (Emile-Maurice-Rafin), 3°, remisier, 3, rue Mulet, Lyon (Rhône), L. Asile du Sage (or. 1921).

Marques (Déode), 18°, négociant, Saissac (Aude), L. La Libre Pensée de Narbonne.

Marques (René), avocat conseil, route de la Corniche, Marseille (Bouches-du-Rhône), Ch. L'Effort.

Marques (Fernandez-Elias), pasteur évangélique, villa Evangelica Alta, Miramar, San Sebastian (Espagne), L. Spartacus d'Hendaye (fond.).

Marquet (François), 30°, greffier au tribunal civil, Fez (Maroc), L. Equerre.

Marquette (Edouard), 31°, directeur de la colonie pénitentiaire, quai du Mail, Amboise (Indre-et-Loire), Ch. Française d'Aquitaine et Candeur réunis, C. Ph. La Candeur.

Marquigny (Eugène-Jules), contrôleur des postes, télégraphes et téléphones, Dommartemont (Meurthe-et-Moselle), L. Saint-Jean-de-Jérusalem (secr. en 1924).

Marquis (Emile), 3°, monnayeur, 90, rue d'Avron, Paris (20e) (Seine), L. Clarté (secr. en 1933).

Marrou (Jean-Baptiste), 33°, maire de Ceyrat (Puy-de-Dôme), L. Enfants de Gergovie, Ch. Enfants de Gergovie.

Marsaudon (Edmond), instituteur, Boutenac (Charente-Inférieure), L. La Tolérance et L'Etoile de Saintonge réunies (secr.).

Marsault (Philibert-Chéri), 18°, employé de chemin de fer, 40, rue d'Alsace, Levallois-Perret (Seine), L. Liberté par le travail (secr. 1923-1924-1925-1926-1934-1936-1937-1940).

Martel (Albert), 18°, négociant, Alès (Gard), L. Réveil des Cévennes.

Martel (Emile-Louis), 18°, minotier, Alès (Gard), L. Réveil des Cévennes.

Martel (René), professeur de lycée, 23, rue Saint-Charles, Versailles (Seine-et-Oise), L. Amis philanthropes et Discrets réunis (or. 1933, secr. 1932).

Martenot (Georges-Etienne), instituteur, 41, rue Faidherbe, Paris, L. Ecole mutuelle et Marcelin-Berthelot (secr. 1927).

Marter (Marcel), 3°, éditeur, 182, rue de Rivoli, Paris (1er) (Seine), L. Unité maçonnique (secr. 1924).

Marthelot (Camille), 3°, agent d'assurances, 17, rue Ch.-Wolrhaye, Metz (Moselle), L. Amis de la Vérité (or. 1936-1937).

Martin, 3°, rentier, la Molynette, par Saint-Genis-Laval (Rhône), L. La Concorde (hon. le 31 décembre 1934).

Martin (Adolphe-Robert), 18°, agent commercial au gaz, 29, rue Alf-Nobel, le Havre (Seine-Inférieure), L. Les 3 H.

Martin (Adolphe), 31°, employé de chemins de fer, 1, rue Fabrégat, Béziers (Hérault), L. L'Action sociale (vén. 1920).

Martin (Albert-Henri), professeur au collège, Libourne (Gironde), L. Le Réveil maçonnique (or. en 1937).

Martin (Alfred), peintre, 64, boulevard Pasteur, la Courneuve (Seine), L. L'Expansion française (fond. 2e surv. 1934, 1er surv. 1935-1936-1937).

Martin (André), 3°, industriel, 31, boulevard Saint-Jacques, Paris (14e) (Seine), L. Akademos (or. 1931).

Martin (Augustin), 32°, dessinateur de la marine en retraite, 2 *bis*, rue Anatole-France, Toulon (Var), L. La Réunion.

Martin (Barthélémy-Laurent), 18°, ouvrier imprimeur, 16, rue de la Préfecture, Nice (Alpes-Maritimes), libraire, place de la Préfecture, L. Philosophie cosmopolite, Ch. France démocratique.

Martin (Charles), 30°, greffier justice de paix, Pezenas (Hérault), L. Vrais Amis réunis.

Martin (Charles-Auguste), 30°, percepteur, Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), L. Thémis, S. C. Thémis de Caen.

(A suivre.)

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Légion d'honneur et médaille militaire

Le général d'armée commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 5 septembre 1939,

Arrête :

Article unique. — Sont inscrits aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent :

LÉGION D'HONNEUR

POUR CHEVALIER

(Pour prendre rang du 4 mai 1941.)

FREZIL (Sébastien), lieutenant au 143e rég. d'infanterie : officier remarquable de bravoure et de sang-froid. S'est particulièrement distingué par sa belle attitude au feu, les 17 et 18 mai 1940, au cours de la défense du canal de Charleroi. A été grièvement atteint par balle, à Cambras-Casteau, le 18 mai, en se portant spontanément au secours de son chef de bataillon blessé par rafale de mitrailleuse.

CHERBUY (André), capitaine au 31e rég. d'artillerie : excellent officier. A été grièvement blessé, le 15 juin 1940, au cours d'une attaque par engins blindés ennemis, au bois des Chênes. A dû subir l'amputation de la cuisse gauche.

BERGER (Marcel), capitaine à l'état-major du secteur fortifié des Flandres : officier énergique et plein d'allant. A été grièvement blessé par éclats de bombe, au retour de l'accomplissement d'une mission à Teteghem. Amputé du bras droit.

FOURNIER (Maurice), lieutenant au 23e rég. d'artillerie coloniale : excellent officier. A été très grièvement blessé à la tête par éclat d'obus, le 4 juin 1940, à Vaux-en-Dieulet, au retour d'une mission de reconnaissance.

SANTINI (Gaston), lieutenant au 51e rég. de mitrailleurs coloniaux : excellent officier. Le 20 juin 1940, s'étant porté avec sa compagnie à la lisière Ouest de la forêt de Pexonne pour retarder l'avance ennemie, a été grièvement atteint par rafale de mitrailleuse en se portant sous le feu auprès d'une de ses sections. A dû subir l'amputation de la cuisse droite.

BENAI EMBAREK LAHBIL, lieutenant au 2e rég. de spahis marocains : officier brave et énergique. Envoyé avec son peloton au devant d'une colonne de chars ennemis qui avait pénétré dans Sedan, a été grièvement atteint par rafale de mitrailleuse au cours de sa mission. A dû subir l'amputation de la cuisse droite.

JANDOT dit DANJOU (Raymond), médecin lieutenant au 134e rég. d'infanterie : médecin d'une haute conscience professionnelle. A été grièvement atteint de blessures multiples par l'éclatement d'une mine, le 17 juin 1940, aux environs de la Chaux, dans l'accomplissement de son devoir. Mutilé de la face.

MÉDAILLE MILITAIRE

(Pour prendre rang du 4 mai 1941.)

BODIN (Pierre), maréchal des logis à la 22e compagnie du train auto : excellent sous-officier. A été grièvement blessé par éclats d'obus à la tête, le 2 juin 1940, à Malo-les-Bains, dans l'accomplissement de son devoir. Aveugle de guerre.

DURANTON (Hubert), caporal-chef au 95e rég. d'infanterie : gradé brave et énergique. A été grièvement blessé, le 20 mai 1940, aux environs de Cambrai, en essayant courageusement d'arrêter la progression de l'ennemi. Amputé du bras droit.

SADORGE (Gabriel), sergent-chef au 43e rég. d'infanterie coloniale: sous-officier très courageux. A été grièvement blessé par rafale de mitrailleuse, le 13 juin 1940, à son poste de combat, aux environs de Sainte-Menehould. Amputé du bras droit.

CLEMENT (Antoine), soldat au 13e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. Faisant partie d'une unité chargée de protéger le repli du régiment, a été grièvement blessé par éclats d'obus, le 18 mai 1940, près de Solesmes. Amputé du bras droit.

DERET (Charles), canonnier au 105e rég. d'artillerie: canonnier très courageux. A été grièvement blessé au cours du bombardement de son convoi devant Dunkerque, le 28 mai 1940. Amputé du bras droit.

AGOGUE (Jean), soldat au 271e rég. d'infanterie: excellent soldat. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 2 juin 1940, à son poste de combat à Bergues, au cours de la défense de Dunkerque. Atteint de paralysie des membres inférieurs.

ARRAULT (Fernand), chasseur au 511e bataillon de chars: chasseur brave et dévoué. Le 16 mai 1940, la colonne dont il faisait partie ayant été attaquée par des avions dans la traversée de la Capelle, a été atteint de blessures multiples par éclats de bombe et balles. Amputé du bras droit.

BAISSET (Pierre), brigadier au 33e groupe de reconnaissance divisionnaire: excellent gradé. A été grièvement blessé par balle, le 10 juin 1940, alors qu'il tentait de se dégager des mains de l'ennemi à Fère-en-Tardenois. Amputé de la cuisse droite.

BARBEAU (Marcel), soldat au 241e rég. d'infanterie: soldat courageux. Après s'être vaillamment comporté dans la défense de Dunkerque, a été grièvement blessé à deux reprises par éclats de bombe, en ravitaillant son unité le 29 mai 1940.

BARBIER (Eugène), soldat au 57e bataillon de mitrailleurs motorisés: soldat courageux. A été grièvement blessé, le 14 juin 1940, à la sortie de Neufchâteau, par éclat de bombe, en allant occuper de nouvelles positions. Amputé de la cuisse gauche.

BAUMANN (François), soldat au 95e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été grièvement atteint de blessures multiples par éclats d'obus, le 19 mai 1940, à son poste de combat, à Catillon-sur-Sambre.

BEDU (Raymond), soldat au 85e rég. d'infanterie: soldat très courageux. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 10 juin 1940, alors qu'avec son unité il s'opposait à l'avance ennemie à Saint-Thibault. Amputé du bras gauche.

BOUQUIN (Auguste), cavalier au 3e groupe de reconnaissance de corps d'armée: excellent cavalier. A été très grièvement atteint par rafale de mitrailleuse d'avion, le 22 mai 1940, au cours d'une patrouille de reconnaissance, entre Lille et Douai. Amputé de la jambe gauche.

BOURRY (Julien), cavalier au 3e groupe de reconnaissance de corps d'armée: excellent cavalier. A été grièvement atteint par balles, le 19 mai 1940, au cours d'une patrouille de reconnaissance, entre Monts et Valenciennes. Amputé de la cuisse gauche.

BUFFET (Louis), soldat au 42e rég. d'infanterie de forteresse: soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 15 juin 1940, à son poste de mitrailleur, à Balzenheim. A perdu l'œil gauche.

CARROGER (Albert), soldat au 95e rég. d'infanterie: brave soldat. A été grièvement blessé, le 19 mai 1940, au Cateau, alors qu'il tirait au fusil-mitrailleur sur des chars ennemis qui attaquaient. Amputé du bras gauche.

CHARAMON (Pierre), aspirant au 5e groupe franc de cavalerie: jeune aspirant plein d'allant. A été grièvement atteint de blessures multiples, le 14 juin 1940, à Bourgtheroulde, en se portant avec son char à l'attaque d'éléments ennemis dont il essuyait le feu. A perdu la vision de l'œil gauche.

BERTON (Lucien), conducteur à la 524e compagnie auto de transport: conducteur courageux. A été gravement blessé par le tir d'un char ennemi, le 17 juin 1940, au cours d'un transport. Amputé de la cuisse droite.

COURTILLAT (Fernand), sergent à la 5e section d'infirmiers militaires: sous-officier dévoué. A été grièvement blessé par éclats de bombe, le 16 juin 1940, à son poste à Provenchères. Atteint d'impotence fonctionnelle des membres inférieurs.

DESLOT (Marcel), cavalier au 47e groupe de reconnaissance divisionnaire: cavalier brave et dévoué. A été grièvement blessé par rafale de mitrailleuse, le 13 juin 1940, à son poste de combat devant Nogent-sur-Seine. Amputé du bras gauche.

DUFOUR (Paul), soldat au 151e rég. d'infanterie: excellent soldat. A été grièvement blessé à la tête, le 20 mai 1940, au Nord de Reims, alors qu'il se portait avec son régiment à l'attaque des positions ennemies.

DUMARET (Jean), caporal au 22e rég. de tirailleurs algériens: gradé brave et dévoué. Le 28 mai 1940, à Haubourdin, se portant avec son régiment à la contre-attaque, en vue de protéger le repli des autres unités de sa division, a été grièvement atteint de plusieurs éclats d'obus. Amputé de la cuisse gauche.

FAUVET (Daniel), sergent au 80e rég. d'infanterie: excellent sous-officier. A été grièvement atteint de plusieurs éclats d'obus à son poste de combat à Bannes, le 14 juin 1940. Amputé de la cuisse gauche.

FLEURIER (René), soldat à la 322e compagnie de parc de munitions d'armée: excellent conducteur. A été grièvement blessé par éclat de bombe d'avion à son poste de conducteur à Vendeuvres, le 14 juin 1940. Amputé du bras gauche.

GAUDRY (Maximilien), soldat au 95e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. Après avoir brillamment résisté à Catillon-sur-Sambre pendant deux jours aux attaques ennemies, a été grièvement atteint par rafale de mitrailleuse à son poste de combat. Atteint d'impotence fonctionnelle du bras gauche.

GIGOU (André), canonnier au 30e rég. d'artillerie: canonnier brave et dévoué. A été grièvement blessé, le 17 mai 1940, à Cléry-sur-Somme, au cours du bombardement de son convoi par l'aviation ennemie. Amputé de la jambe gauche.

GIRAULT (Alfred), maréchal des logis au 105e rég. d'artillerie: excellent sous-officier. A été grièvement blessé par éclat d'obus, dans la nuit du 2 au 3 juin 1940, à son poste de combat à Dunkerque. Amputé de la jambe gauche.

GUINET (Marceau), soldat au 131e rég. d'infanterie: soldat dévoué et courageux. A été grièvement atteint de blessures multiples par éclats de grenade, le 25 mai 1940, à son poste de combat à la Gorgue. Amputé de l'avant bras droit.

HEIMONET (Gilbert), zouave au 12e rég. de zouaves: zouave courageux et dévoué. A été grièvement blessé, le 15 juin 1940, au cours d'un combat contre des engins blindés ennemis à Orgoute. Amputé du bras gauche.

ISON (Alfred), cavalier au 11e rég. de dragons portés: cavalier brave et dévoué. A été grièvement atteint de blessures multiples par éclats de bombe, le 21 mai 1940, au cours d'une attaque ennemie à Dainville. Amputé de la jambe droite.

LEJAULT (Julien), maréchal des logis à la commission de réception d'artillerie de Bourges: excellent sous-officier. A été grièvement blessé par éclat de bombe, le 16 juin 1940, à Pouilly-sur-Loire, au moment où il faisait procéder à la mise en batterie de sa pièce contre les avions ennemis qui attaquaient son unité. Amputé de l'avant-bras gauche.

MAILLARD (Robert), brigadier au 31e rég. d'artillerie: gradé brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclat d'obus à Brojennes, le 27 mai 1940, alors que, sous un intense bombardement de l'artillerie ennemie, il s'efforçait d'éteindre un incendie qui risquait de provoquer l'explosion des munitions de la batterie. Amputé du bras droit.

MALLET (Edmond), caporal au 6e rég. du génie: gradé brave et dévoué. A été gravement atteint de blessures multiples par projectile de chars au cours d'une mission, à Amiens, le 5 juin 1940. A perdu la vision de l'œil droit.

MATTHEY (Maurice), infirmier au groupe sanitaire divisionnaire 68: infirmier brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclats de bombe, le 2 juin 1940, à son poste, à Rosendael. Amputé de la jambe droite.

MESLET (Pierre), sapeur au 38e rég. du génie: sapeur très courageux. A été gravement atteint par rafale de mitrailletie, le 28 mai 1940, lors d'un engagement à Lille. Amputé de la cuisse droite.

MOREAU (Robert), canonnier au 30e rég. d'artillerie: canonnier brave et dévoué. A été grièvement blessé par balle, le 19 mai 1940, lors d'un changement de position de son unité aux environs de Saint-Quentin. Amputé de la jambe droite.

MORIN (Fernand), brigadier au 8e rég. de chasseurs à cheval: excellent gradé. A été gravement blessé par éclats d'obus, le 17 juin 1940, au cours de la mise en état de la défense de Semilly. Amputé du bras droit.

PASQUELIN (Jean), chasseur au 13e bataillon de chasseurs alpins: chasseur très courageux. A été gravement blessé à la tête par éclats de bombe, le 17 juin 1940, lors du bombardement aérien de Volligny.

PETIT (Emile), soldat au 21e rég. d'infanterie coloniale: soldat brave et dévoué. A été gravement blessé par éclats d'obus, le 18 juin 1940, à Saint-Germain-sur-Meuse, au moment où il aidait au transport d'un de ses officiers mis hors de combat.

PEZARD (Eugène), conducteur à la 5e compagnie auto du train: excellent conducteur. A été gravement blessé par éclats d'obus, le 24 mai 1940, à son poste, à Boulogne-sur-Mer. Amputé de la jambe droite.

PIOUX (Roger), soldat au 23e rég. d'infanterie coloniale: soldat courageux. A été gravement blessé par balle, le 14 juin 1940, lors d'un engagement avec l'infanterie ennemie, à Malincourt.

PRIEUR (Gilbert), conducteur à la 355e compagnie auto du train: excellent conducteur. A été gravement blessé par éclats d'obus, le 2 juin 1940, au cours de l'embarquement de son unité, à Dunkerque. Amputé de la jambe gauche.

RABOT (Albert), canonnier au 215e rég. d'artillerie: canonnier brave et dévoué. A été gravement blessé par le tir de parachutistes ennemis à son poste de combat, à Faux, le 14 mai 1940. Amputé de la jambe droite.

RENIER (Georges), zouave au 8e rég. de zouaves: zouave très courageux. A été gravement atteint par éclats de bombe, le 12 mai 1940, lors de l'attaque de son unité par l'aviation ennemie, aux environs de Namur. Amputé de la cuisse droite.

ROGNARD (Vincent), soldat au 21e rég. d'infanterie: soldat courageux. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 12 juin 1940, à son poste de mitrailleur, aux environs de Paris. Amputé de la cuisse droite.

ROUSSEAU (Maurice), canonnier au 230e rég. d'artillerie: canonnier brave et dévoué. A été grièvement atteint de blessures multiples par éclats d'obus de char, le 21 mai 1940, en allant rechercher du matériel abandonné à Esclain.

TINGAUD (Roger), caporal au 6e rég. du génie: gradé brave et dévoué. Le 22 mai 1940, aux environs de Douai, a été grièvement blessé par l'éclatement d'une mine qu'il amorçait et qu'un obus ennemi a fait détonner. Atteint d'impotence fonctionnelle des deux mains.

VERINAUX (René), chasseur au 1er bataillon de chasseurs à pied: chasseur très courageux. A été grièvement blessé par éclat d'obus, à son poste de combat, à Dunkerque, le 31 mai 1940. Amputé de la cuisse droite.

VILLE (Albert), sergent au 38e rég. du génie: sous-officier courageux et dévoué. Déjà blessé au cours d'un accident, a été grièvement atteint de blessures multiples par éclats

de bombe, le 2 juin 1940, au cours du bombardement aérien de la formation sanitaire de Zuydcoote, où il était hospitalisé. Amputé du bras gauche.

VINCENT (Camille), soldat au 89e rég. d'infanterie: soldat très courageux. A été grièvement blessé par balle, le 1er juin 1940, au cours d'une patrouille d'avant-postes, aux environs d'Amiens. Amputé du bras gauche.

XESTERBLOM (Charles), chasseur au 29e bataillon de chasseurs à pied: chasseur brave et dévoué. A été grièvement atteint par balle, le 20 mai 1940, aux environs de Maubeuge, alors qu'il se portait au secours d'un camarade blessé. Amputé du bras gauche.

MARTINET (Robert), soldat au 295e rég. d'infanterie: soldat très brave. Son unité étant encerclée à Corbion, le 12 mai 1940, a été grièvement blessé par une rafale de mitrailleuse au moment où il tentait de se dégager.

VIDAL (Emilien), brigadier au 115e rég. d'artillerie: excellent gradé. A été grièvement atteint par balles au cours d'une mission de liaison, à Bergues, le 29 mai 1940. Atteint de paralysie de la jambe droite.

MANOUBI BEN BELGACEM, mle 13558, tirailleur au 8e rég. de tirailleurs tunisiens: tirailleur très courageux. A été très grièvement blessé par éclats d'obus, le 10 juin 1940, à son poste de combat, dans l'Oise.

SELEM ECHADI BEN ALEM, mle 13053, tirailleur au 28e rég. de tirailleurs tunisiens: bon tirailleur. A été grièvement blessé par balle, le 6 juin 1940, à son poste de combat, aux environs d'Albert.

AMAR BEN MOHAMED, mle 111, tirailleur au 20e rég. de tirailleurs tunisiens: bon tirailleur. A été très grièvement blessé par éclat d'obus, le 8 juin 1940, au cours d'un combat sur la Somme.

VETTARD (Louis), cavalier au 15e rég. de dragons portés: cavalier ayant toujours eu une belle attitude au feu. A été grièvement blessé par balle, le 12 mai 1940, au cours d'une mission de liaison en forêt de Bouillon. Amputé de l'avant-bras droit.

MILOUD BEN ABDESSELEM, mle 10877, sergent au 7e rég de tirailleurs marocains: chef de groupe plein d'allant et de courage S'est imposé à ses hommes par son sentiment du devoir et sa belle conduite au feu. A été grièvement blessé par balles, le 12 juin 1940, à son poste de combat, dans l'Oise.

KADOUR BEN EL BSIR, mle 16951, tirailleur au 7e rég. de tirailleurs marocains: tirailleur très courageux, animé du plus haut sentiment du devoir. S'était distingué aux combats de Gembloux, les 15 et 16 mai 1940. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 26 mai, au cours de la défense du canal de la Haute-Deule. Amputé de la cuisse droite.

SAID OU MOHA, mle 11072, tirailleur au 7e rég de tirailleurs marocains: tirailleur d'un courage exemplaire. S'est distingué au cours des violents combats sur la Somme. A été grièvement blessé, le 4 juin 1940, par éclats de grenade, à son poste, au Sud d'Amiens. Amputé du bras droit.

SALAH BEN MOHAMED, mle 19541, tirailleur au 1er rég. de tirailleurs marocains: tirailleur très courageux. Après s'être distingué aux combats de Carvin, a été grièvement blessé par balles, le 26 mai 1940, au cours d'une mission de liaison particulièrement périlleuse.

MOHAMED BEN ALLAL, mle 14823, tirailleur au 1er rég. de tirailleurs marocains: tirailleur ayant fait preuve au feu des plus belles qualités de courage et d'un allant remarquable. Le 15 mai 1940, ayant pris la place d'un tireur mis hors de combat, a été grièvement blessé en servant sa pièce. Amputé de l'avant-bras gauche.

BOUSKRI BEN DJILALI, mle 1997, tirailleur au 10e rég. de tirailleurs marocains: excellent tirailleur. A été grièvement blessé à son poste de combat, le 24 mai 1940, alors que sous un tir violent de mitrailleuses et d'artillerie, sa compagnie s'accrochait à la cote 66, dont elle venait de s'emparer. Amputé du bras gauche.

MOHAMED BEN KHALIFA, mle 1510, tirailleur au 1er rég. de tirailleurs marocains: très bon tirailleur. Le 19 décembre 1939, a été grièvement atteint par éclats de grenade au cours de l'attaque de son point d'appui, en Lorraine. Amputé du bras droit, a perdu l'œil gauche.

LARBI BEN LHASSEN, mle 36459, tirailleur au 10e rég. de tirailleurs marocains: tirailleur d'un courage remarquable, ayant toujours donné l'exemple de la plus belle bravoure. Le 8 juin 1940, à Braches, son lieutenant ayant été mortellement blessé, l'a porté sous un feu violent dans un endroit abrité. A été grièvement blessé au cours de l'action. Amputé de l'avant-bras gauche.

LARBI BEN ABDSLEM, mle 36710, tirailleur au 10e rég. de tirailleurs marocains: tirailleur ayant toujours fait preuve de la plus grande bravoure. Le 27 mai 1940, a été criblé d'éclats à son poste de combat. A été trépané.

M'BARK BEN AHMED, mle 1204, tirailleur au 10e rég. de tirailleurs marocains: tirailleur très courageux. A été très grièvement blessé par balles, le 28 mai 1940, lors du très violent combat soutenu par son unité à Cerisy-Gailly. Amputé de la main gauche.

MOHAMMED OU ADDI, mle 36767, tirailleur au 1er rég. de tirailleurs marocains: excellent tirailleur. Le 15 mai 1940, sa section ayant été submergée par des chars ennemis, a continué à combattre avec le plus grand courage jusqu'au moment où il fut atteint par une rafale d'arme automatique. Amputé de la cuisse droite.

AHMED BEN MOHAMED, mle 36416, tirailleur au 1er rég. de tirailleurs marocains: tirailleur ayant toujours fait preuve des plus belles qualités militaires. Le 26 mai 1940, a été très grièvement blessé à son poste de combat, alors que par un tir précis et efficace il défendait la position occupée par son groupe.

AHMED BEN HANMOU, mle 9875, caporal au 1er rég. de tirailleurs marocains: caporal ayant toujours fait preuve d'un splendide courage. Le 29 décembre 1939, a été grièvement blessé par éclats de grenade, au cours de la défense d'une maison d'Apach attaquée par une patrouille ennemie. Amputé de la main droite.

MOHAMED BEN ALI, mle 36759, tirailleur au 3e rég. de tirailleurs marocains: tirailleur très courageux. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 28 mai 1940, à son poste de combat. Amputé de la jambe droite.

ABDERRAHMANE BEN ABDALLAH, mle 36758, caporal au 3e rég. de tirailleurs marocains: caporal d'un allant remarquable. A été grièvement blessé par un obus de char, le 21 mai 1940, alors qu'il entraînait courageusement son groupe à l'assaut. Amputé de la jambe gauche.

AHMED BEN BELKASSEM, mle 4393, tirailleur au 3e rég. de tirailleurs marocains: tirailleur très courageux. A été grièvement blessé par éclat de bombe, le 20 mai 1940, à son poste de combat dans la forêt de Mormal. Amputé de la jambe droite.

MADANI BEN MOHAMED, mle 1027, tirailleur au 10e rég. de tirailleurs marocains: tirailleur brave et dévoué. Après s'être distingué au combat de Cerisy-Gailly, a été grièvement blessé par éclats d'obus, le 8 juin 1940, au cours d'un violent engagement au bois de Boussicourt. Amputé de l'avant-bras gauche.

AHMED BEN ABDALLAH, mle 913, tirailleur au 10e rég. de tirailleurs marocains: brave tirailleur, s'était distingué par son énergie au cours des combats du 23 mai au 7 juin 1940. A été grièvement blessé par éclat d'obus à son poste de combat sur l'Avre. Amputé de la jambe droite.

MOHAMED BEN ABOU, mle 326, sergent au 10e rég. de tirailleurs marocains: excellent sous-officier, ayant toujours fait preuve des plus belles qualités de courage et d'allant. Le 28 mai 1940, lors d'une violente contre-attaque, pris sous un violent bombardement de minenwerfer, a maintenu énergiquement son groupe sur sa position. A été grièvement blessé alors qu'il se portait à découvert à l'emplacement de son fusil-mitrailleur. Amputé du pied gauche.

BOUCHTA BEN AHMED, mle 524, tirailleur au 10e rég. de tirailleurs marocains: tirailleur calme et courageux. Après s'être vaillamment battu devant Sailly, du 25 mai au 6 juin 1940, a été grièvement blessé, le 7 juin 1940, à son poste de combat à Braches. Amputé du bras droit.

ABDELKADER BEN KACEM, mle 828, tirailleur au 10e rég. de tirailleurs marocains: brancardier dévoué, ayant montré, à plusieurs reprises le plus profond mépris du danger en relevant des blessés sous le feu. A été grièvement blessé en accomplissant sa mission à Cerisy-Gailly, le 10 juin 1940.

MOHAMED BEN DJILALI, mle 310, tirailleur au 10e rég. de tirailleurs marocains: tirailleur courageux. Le 20 mai 1940, à la cote 66, a été gravement blessé à son poste de combat, alors que, par son calme, sous le feu très violent de l'ennemi, il encourageait par son exemple la résistance de ses camarades. Atteint d'ankylose de la main gauche.

ABDALLAH BEN THAMI, mle 23168, tirailleur au 1er rég. de tirailleurs marocains: tirailleur courageux et dévoué. Le 15 mai 1940, à Gembloux, s'est porté au secours de son capitaine, mis hors de combat, avec un complet mépris du danger. A été grièvement blessé au cours de sa tentative. Atteint de paralysie de la main droite.

BOUHALI BEN MATI, mle 16958, tirailleur au 1e rég de tirailleurs marocains: tirailleur courageux. Le 26 mai 1940, a assuré, à Varvin, la défense d'un pont violemment attaqué par l'ennemi, servant sa pièce avec un beau courage, jusqu'au moment où il fut grièvement blessé. Amputé du poignet gauche.

SALAH BEN ALLAL, mle 3994, caporal au 3e régiment de tirailleurs marocains: caporal courageux, ayant fait preuve des plus belles qualités militaires. Le 27 mai 1940, a été grièvement atteint par éclats d'obus au moment où il installait son groupe. Amputé du bras gauche.

MOHAMED BEN MOHAMED, mle 19438, tirailleur au 1er rég. de tirailleurs marocains :tirailleur très courageux. Le 21 décembre 1939, au cours d'un engagement avec une patrouille, a été grièvement blessé par éclat de grenade à son poste de combat. Amputé de l'avant-bras droit et de la jambe droite.

CATAYS (Joseph), canonnier au 56e rég. d'artillerie: canonnier courageux. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 6 juin 1940, à son poste de combat aux environs d'Abbeville. Amputé de la cuisse droite.

TEILHOL (Henri), soldat au 15e rég. d'infanterie alpine: soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 4 juin 1940, alors que son unité effectuait une contre-attaque près d'Abbeville. Amputé de la cuisse droite.

OLLIVIER (Jacques), maréchal des logis au 37e groupe de reconnaissance divisionnaire: excellent sous-officier. A été grièvement blessé par éclats de grenade, le 9 juin 1940, dans l'accomplissement de sa mission au cours de la bataille de l'Aisne. Atteint d'impotence fonctionnelle du bras gauche.

JESUS-PRET (Henri), soldat au groupe d'exploitation de la 4e division d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été très grièvement blessé à son poste par éclat d'obus, le 1er juin 1940, à Dunkerque.

BARBOT (Emilien), canonnier au 97e rég. d'artillerie: canonnier très courageux. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 8 juin 1940, à son poste de combat à Rouen. Atteint de paralysie du bras gauche.

CHALLIEZ (Roger), soldat au 81e rég. d'infanterie alpine: soldat courageux. A été très grièvement blessé par éclats d'obus, le 25 mai 1940, au cours de l'attaque des avant-postes de son unité en Moselle.

FOUCHARD (Henri), soldat au 331e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé, le 14 mai 1940, au cours d'un engagement avec l'ennemi à Vendresne. Atteint d'impotence fonctionnelle du bras gauche.

PUKOWIETZ (François), soldat au 110e rég. d'infanterie: soldat courageux. A été très grièvement blessé par balle, le 15 mai 1940, au cours d'un engagement en Belgique. Atteint de paralysie du bras droit.

HOUEL (Fernand), soldat au 36e rég. d'infanterie: soldat plein de courage et d'entrain. Le 15 mai 1940, dans la région de Stenay, chargé avec sa section de s'opposer à la progression de l'ennemi qui venait de lancer une violente contre-attaque, est demeuré jusqu'au bout à son poste de combat. A été très grièvement atteint par éclat d'obus au cours de l'action.

BOURMAND (Henri), soldat au 67e rég. d'infanterie: soldat courageux. A été blessé grièvement par éclats d'obus, le 11 juin 1940, sur la ligne de feu aux environs de Rethel. Amputé de la jambe droite et de la cuisse gauche.

CONARD (Maurice), maître pointeur au 211e rég. d'artillerie: canonnier courageux. Le 14 mai 1940, lors d'un bombardement intense de sa batterie par l'aviation ennemie à Lesnes, a été grièvement blessé à son poste de combat. Amputé de l'avant-bras gauche.

COURTEL (Joseph), canonnier au 231e rég. d'artillerie: canonnier courageux. A été grièvement blessé par balle, le 17 juin 1940, lors d'un changement de position de son unité, à Val-Suzon. Amputé de la cuisse gauche.

FILLASTRE (René), soldat au 51e rég. d'infanterie; soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé par balle, le 13 juin 1940, à son poste de combat, dans la Marne. Amputé de la cuisse gauche.

FITTON (Jacques), canonnier au 322e rég. d'artillerie: canonnier courageux. A été grièvement blessé, le 19 mai 1940, aux environs de Laon, au cours du bombardement de sa batterie par l'aviation ennemie. Amputé de la jambe droite.

LERARBIER (Albert), soldat au 38e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 19 juin 1940, à son poste de combat, dans la Marne. Amputé de la cuisse droite.

LEPAGE (Bernard), sapeur au 3e rég. du génie: sapeur très courageux. A été grièvement blessé par rafale de mitrailleuse, alors qu'il assurait un service de ravitaillement à Alincourt, le 10 juin 1940. Amputé de la cuisse droite.

MASSON (André), soldat au 129e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé par rafale de mitrailleuse, le 24 mai 1940, à son poste de combat, à Noorpeene. Amputé de la cuisse gauche.

NICOLLE (Murat), sapeur au 76e bataillon du génie: sapeur courageux. A été grièvement blessé par balle, le 13 juin 1940, à son poste de combat, à Voilemont. Amputé de la cuisse droite.

PERROT (André), conducteur à la 22e compagnie auto du train: conducteur brave et dévoué. A été grièvement blessé, le 17 mai 1940, à son poste de combat, à Lesdaire. Amputé de la cuisse droite.

TROUDE (Pierre), soldat au 329e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 15 juin 1940, lors d'un combat, aux environs d'Arcis-sur-Aube. Amputé de l'avant-bras droit.

BONELLI (François), sergent au 173e rég. d'infanterie: sous-officier énergique, volontaire pour toutes les missions périlleuses. A assuré, le 9 juin 1940, sous le tir ajusté des mitrailleuses ennemies, le ravitaillement d'un point d'appui fortement attaqué, n'hésitant pas à parcourir plus de 300 mètres debout en terrain découvert. A été grièvement atteint, le 13 juin, au cours du repli ordonné de son unité à Château-la-Reine. Amputé du bras gauche.

BATTIER (Fernand), caporal au 126e rég. d'infanterie: gradé brave et dévoué, ayant toujours fait preuve d'une belle conduite au feu. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 13 septembre 1939, à son poste de combat, en Sarre. Amputé du pied droit.

Les nominations ci-dessus comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Fait à Vichy, le 7 juillet 1941.

Gl HUNTZIGER.

GENIE

Armée active.

Par arrêté du 3 septembre 1941, le chef de bataillon du génie Leotard (Marcelin) est déclaré démissionnaire d'office, en application des dispositions de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes et sous réserve de ses droits à pension ou indemnités qui seront fixés ultérieurement.

Le chef de bataillon Leotard sera rayé des cadres le lendemain du jour où il aura reçu notification de l'arrêté le déclarant démissionnaire.

TROUPES COLONIALES

(Application des dispositions de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes.)

Sont déclarés démissionnaires d'office sous réserve de leurs droits à pension ou indemnités qui seront fixés ultérieurement:

1° Par arrêté du 3 septembre 1941:

MM. Bachetta (Georges-Claude), lieutenant-colonel d'infanterie coloniale.
Merigeault (Marc-Valentin-Gabriel), lieutenant-colonel d'infanterie coloniale.
Lacomme (Henri), capitaine d'infanterie coloniale.
Margerel (Marcel-René), capitaine d'infanterie coloniale.

2° Par arrêté du 8 septembre 1941:

M. Carmi (Antoine-Joseph), chef de bataillon d'infanterie coloniale.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Laboratoire de phytopharmacie.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le rapport de l'inspecteur général de l'agriculture chargé des stations et laboratoires de recherches agronomiques;

Sur la proposition du directeur de l'enseignement et des services scientifiques de l'agriculture,

Arrête:

Art. 1er. — Un laboratoire de phytopharmacie relevant du laboratoire de phytopharmacie du centre national de recherches agronomiques est créé au centre de recherches agronomiques du Sud-Ouest à Pont-de-la-Maye, près Bordeaux.

Art. 2. — A ce laboratoire sont transférées les attributions exercées jusqu'à ce jour par le laboratoire d'analyses fonctionnant à l'institut du pin, de la faculté des sciences de Bordeaux: analyses des échantillons de produits résineux prélevés par le service de la répression des fraudes, en application de la loi du 1er août 1905 et recherches scientifiques corrélatives.

Art. 3. — Mlle Barraud, chef des travaux titulaire des stations et laboratoires de recherches agronomiques, est chargée d'assurer le fonctionnement dudit laboratoire et habilitée à signer les bulletins afférents aux analyses pratiquées pour le compte du service de la répression des fraudes.

Art. 4. — Le directeur de l'enseignement et des services scientifiques de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 juillet 1941.

Pour le ministre
secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PRÉAUD.

Génie rural.

Par arrêté en date du 5 septembre 1941 prenant effet à compter du 1er octobre 1941, M. Quesnel, ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées à Perpignan, en service détaché, est nommé inspecteur général des eaux et du génie rural de 3e classe.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'AVIATION

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 8 septembre 1941, M. Bruchon (Henri), sous-chef de section administrative des établissements, est placé dans la position prévue par l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940, à dater du 1er octobre 1941.

L'intéressé bénéficiera, en conséquence, des dispositions de l'article 2 de ladite loi.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA FAMILLE ET A LA SANTÉ

Délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat à la famille et à la santé,

Vu la loi du 15 juillet 1940, modifiée par la loi du 16 février 1941,

Arrête:

Article unique. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. le docteur Aublant, secrétaire général à la santé, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à la famille et à la santé, tous actes, arrêtés ou décisions à l'exclusion des décrets.

Fait à Vichy, le 12 septembre 1941.

SERGE HUARD.

Le secrétaire d'Etat à la famille et à la santé,

Vu la loi du 7 septembre 1941,

Arrête:

Article unique. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Renaudin, commissaire général à la famille, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à la famille et à la santé, tous actes, arrêtés ou décisions à l'exclusion des décrets.

Fait à Vichy, le 12 septembre 1941.

SERGE HUARD.

Remboursement de frais d'inspection.

Le secrétaire d'Etat à la famille et à la santé,

Vu la loi du 2 germinal an XI sur l'exercice de la pharmacie, modifiée par la loi du 25 juin 1908;

Vu le décret du 28 juin 1934 rattachant le service de l'inspection des pharmacies au ministère de la santé publique;

Sur la proposition du directeur de la santé (hygiène et assistance),

Arrête :

Art. 1er. — Le crédit maximum mis à la disposition de chaque département au titre de l'année 1941, pour le remboursement des frais d'inspection des pharmacies, dépôts de médicaments et substances vénéneuses et des établissements d'eaux minérales est fixé ainsi qu'il suit :

	francs.
Ain	2.500
Aisne	2.500
Allier	4.000
Alpes (Basses-)	2.500
Alpes (Hautes-)	2.000
Alpes-Maritimes	1.600
Ardèche	2.000
Ardennes	4.000
Ariège	800
Aube	2.000
Aude	2.500
Aveyron	1.700
Belfort (Territoire de)	600
Bouches-du-Rhône	3.500
Calvados	2.500
Cantal	800
Charente	4.000
Charente-Inférieure	3.200
Cher	3.600
Corrèze	1.700
Corse	2.500
Côte-d'Or	4.000
Côtes-du-Nord	3.000
Creuse	3.400
Dordogne	2.500
Doubs	2.200
Drôme	4.500
Eure	2.400
Eure-et-Loir	1.900
Finistère	3.000
Gard	1.800
Garonne (Haute-)	3.200
Gers	1.100
Gironde	6.000
Hérault	3.700
Ille-et-Vilaine	3.200
Indre	4.100
Indre-et-Loire	2.200
Isère	3.500
Jura	1.400
Landes	1.200
Loir-et-Cher	3.000
Loire	3.000
Loire (Haute-)	1.100
Loire-Inférieure	4.500
Loiret	2.500
Lot	1.300
Lot-et-Garonne	1.400
Lozère	700
Maine-et-Loire	4.000
Manche	2.000
Marne	2.500
Marne (Haute-)	1.000
Mayenne	2.300
Meurthe-et-Moselle	2.200
Meuse	1.500
Morbihan	2.000
Nièvre	1.900
Nord	8.000
Oise	2.800
Orne	2.100
Pas-de-Calais	4.000
Puy-de-Dôme	7.000
Pyrénées-Orientales	1.700
Pyrénées (Basses-)	2.500
Pyrénées (Hautes-)	1.900
Rhône	8.000
Saône (Haute-)	2.700
Saône-et-Loire	3.500
Sarthe	2.000
Savoie	1.700
Savoie (Haute-)	1.200
Seine	47.000
Seine-Inférieure	7.500
Seine-et-Marne	3.000
Seine-et-Oise	2.500
Sèvres (Deux-)	12.300
Somme	3.000
Tarn	5.000
Tarn-et-Garonne	1.800
Var	1.300
Vaucluse	3.500
Vendée	1.500
Vienne	3.100
Vienne (Haute-)	5.000
Vosges	2.900
Yonne	2.000
	3.500
	300.000

Art. 2. — Les sommes ci-dessus, dont le total s'élève à 300.000 fr., seront imputées sur le crédit affecté à l'inspection des pharmacies, dépôts de médicaments et substances vénéneuses pour l'année 1941 (chap. 132, art. 1er).

Art. 3. — Le directeur de la santé (hygiène et assistance) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 septembre 1941.

SERGE HUARD.

Médaille de la Famille française.

Le secrétaire d'Etat à la famille et à la santé,

Vu le décret des 26 mai 1920 et 22 octobre 1920 instituant la médaille de la Famille française;

Vu la loi du 7 septembre 1941 relative à l'organisation du secrétariat d'Etat à la famille et à la santé,

Arrête :

Art. 1er. — A dater du 15 septembre 1941, l'attribution de la médaille de la Famille française sera assurée par les services du commissariat général à la famille.

Art. 2. — Le directeur du cabinet, le commissaire général à la famille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 septembre 1941.

SERGE HUARD.

Administration centrale.

Le secrétaire d'Etat à la famille et à la santé,

Vu la loi du 18 septembre 1940 relative à l'organisation du secrétariat d'Etat à l'intérieur (secrétariat général à la famille et à la santé);

Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels;

Vu la loi du 7 septembre 1941 relative à l'organisation du secrétariat d'Etat à la famille et à la santé, et spécialement l'article 12,

Arrête :

Art. 1er. — M. Siroux (Raymond), chef de bureau à l'administration centrale, est nommé sous-directeur à l'administration centrale, en remplacement de M. Félix, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — M. Siroux est chargé, en cette qualité, des fonctions de chef des services du personnel, du budget et de la comptabilité.

Fait à Vichy, le 12 septembre 1941.

SERGE HUARD.

Le secrétaire d'Etat à la famille et à la santé,

Vu la loi du 18 septembre 1940 relative à l'organisation du secrétariat d'Etat à l'intérieur (secrétariat général à la famille et à la santé);

Vu la loi du 15 octobre 1940 modifiant le décret du 10 septembre 1930 relatif aux conditions d'avancement du personnel de l'administration centrale au secrétariat d'Etat à la famille et à la santé;

Vu la loi du 7 septembre 1941 relative à l'organisation du secrétariat d'Etat à la famille et à la santé;

Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels;

Vu l'arrêté du 22 février 1941 fixant la liste d'aptitude aux emplois de l'administration centrale pour l'année 1941;

Vu l'avis du conseil des directeurs;

Sur la proposition du secrétaire général à la santé,

Arrête :

Art. 1er. — M. Hui (Ferdinand), chef de bureau à l'administration centrale, est nommé sous-directeur à l'administration centrale à dater du 1er octobre 1941.

Art. 2. — M. Hui est chargé en cette qualité des fonctions de chef des services de l'assistance au secrétariat général de la santé.

Art. 3. — Le secrétaire général à la santé et le sous-directeur chef du service du personnel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 12 septembre 1941.

SERGE HUARD.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté du 21 août 1941, M. le docteur Montassut, médecin directeur à l'hôpital psychiatrique de Moisselles, est nommé en qualité de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Villejuif.

Sanatoriums publics.

Par arrêté du 21 août 1941, M. le docteur Warnery, médecin directeur du sanatorium Fenaille (Aveyron), est affecté en la même qualité au sanatorium Nouvielle (Landes).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Conseils consultatifs auprès des comités d'organisation.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 16 août 1940 sur l'organisation provisoire de la production industrielle, ensemble les décrets constitutifs des comités d'organisation,

Arrête :

Art. 1er — Il pourra être constitué, à titre temporaire, auprès de chaque comité d'organisation du groupe de comités d'organisation chargés d'exercer les pouvoirs pré-

vus par la loi du 16 août 1940 auprès de branches d'industrie suffisamment voisines, un conseil consultatif tripartite comprenant un nombre égal de représentants des patrons ou chefs d'entreprise, des collaborateurs (ingénieurs, techniciens, agents de maîtrise, employés) et des ouvriers.

Art. 2. — Les conseils consultatifs tripartites seront appelés par le secrétaire d'Etat à la production industrielle à donner leur avis sur toutes mesures temporaires de réorganisation de la profession imposées par la pénurie de matières premières et susceptibles d'entraîner la fermeture totale ou partielle de certaines entreprises; ils seront consultés en particulier sur les modalités du choix des entreprises dont il sera nécessaire d'interrompre l'activité, de l'arrêt desdites entreprises et de l'emploi du personnel qui serait ainsi privé de son travail normal.

Art. 3. — Les membres des conseils consultatifs tripartites sont tenus au secret professionnel sous les peines prévues à l'article 378 du code pénal.

Art. 4. — Les membres des conseils consultatifs tripartites sont nommés par décision du secrétaire d'Etat à la production industrielle.

Des décisions du secrétaire d'Etat à la production industrielle prononceront la dissolution de chaque comité consultatif tripartite lorsque sa mission sera achevée.

Fait à Paris, le 1er septembre 1941.

FRANÇOIS LEHIDEUX.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU TRAVAIL

Administration centrale.

Par arrêté en date du 29 août 1941, M. Ottavi, directeur du service régional des assurances sociales de Lille, est nommé sous-directeur à l'administration centrale du secrétariat d'Etat au travail.

M. Ottavi est affecté à la direction des assurances sociales et de la mutualité.

Services régionaux des assurances sociales.

Par arrêté du 29 août 1941:

M. Herot, directeur du service régional des assurances sociales de Nancy, est affecté, dans l'intérêt du service, à Lille.

M. Pailler, directeur du service régional des assurances sociales de Rennes, est affecté à Nancy, en remplacement de M. Herot.

M. Chatillon, directeur adjoint du service régional des assurances sociales de Bordeaux, est nommé directeur de 3e classe des services régionaux des assurances sociales, 2e catégorie.

M. Chatillon est affecté à Rennes, en remplacement de M. Pailler.

Inspection du travail.

Par arrêté du 4 septembre 1941, M. Decailly (Bernard), ancien inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre de Dijon, a été nommé inspecteur divisionnaire du travail honoraire.

Liste d'admissibilité à l'emploi de rédacteur-vérificateur stagiaire des assurances sociales à la suite du concours du 7 juillet 1941.

1 M. Lafage (Roger).
2 M. Gallice (André).
3 Mlle Claise (Renée).
4 Mlle Ferrasse (Suzanne).
5 M. Jeantet (Edouard).
6 M. Badaroux (Marceau).
7 Mlle Bertrand (Marcelle).
8 M. Gourlot (Lucien).
9 M. Lafont (Marcel).
10 M. Passelout (Robert).
11 Mlle Brun (Suzanne).
12 Mlle Boulanger (Agnès).
13 Mlle Perrin (Paulette).
14 Mlle du Plessys-Flandre.
15 Mlle Beroud (Simone).
16 M. Vandermeersch (André).
17 M. Le Bris (Ferdinand).
18 Mlle Hugot (Raymonde).
19 Mme de Saint-Martin (Renée).
20 Mlle Triaureau (Françoise).
21 M. Defay (Anicet).
22 M. Donzeur (Gilbert).
23 Mlle Dubois (Olive).
24 M. Martin (Gabriel).
25 M. Porte (Robert).
26 M. Lebre (Roger).
27 M. Aurel (Edmond).
28 M. Puiserolle (Daniel).
29 Mlle Gallon (Anne-Marie).
30 Mlle Koumenidis (Simone).
31 M. Chiappini (André).
32 Mlle Le Jeune (Marcelle).
33 Mme Combarnous (Fernande).
34 M. Santucci (Sébastien).
35 Mlle Mourot (Georgette).
36 M. Turmel (Léon).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Voirie nationale.

Par arrêté du 28 août 1941, a été déclarée d'utilité publique et urgente, dans le département de l'Oise, la déviation de la route nationale n° 1 sur le territoire des communes de Voisinlieu, Marissel et Beauvais.

Par arrêté du 28 août 1941, ont été déclarés d'utilité publique et urgents, dans le département de Seine-et-Oise, les travaux de déviation de la route nationale n° 311 entre le Vésinet et Argenteuil.

Par arrêté du 28 août 1941, a été déclarée d'utilité publique et urgente, dans le département de Seine-et-Oise, la déviation de la route nationale n° 14, entre les points kilométriques 20,187 et 22,287, sur le territoire de la commune de Franconville.

Par arrêté du 28 août 1941, a été déclarée d'utilité publique et urgente, dans le département du Pas-de-Calais, la déviation de la route nationale n° 39, entre les points kilométriques 60,076 et 61,237, au territoire de la commune de Savy-Berlette.

Par arrêté du 28 août 1941, a été déclarée d'utilité publique et urgente, dans le département du Nord, la déviation de la route nationale n° 345 entre les points kilométriques 32,168 et 33,612, aux territoires des communes de Comines et de Werwicq-Sud

Correspondances avion à destination de la Côte française des Somalis.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat aux communications,

Vu l'article 39 de la loi de finances du 31 décembre 1937;

Vu le décret du 25 septembre 1939 portant fixation de surtaxes aériennes et groupant dans un texte unique le taux des surtaxes applicables aux correspondances expédiées par la voie aérienne à destination de la France, de l'Europe, des pays d'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique;

Vu le décret du 20 mars 1940 fixant les surtaxes applicables aux correspondances avion originaires de la France, à destination de l'Afrique orientale italienne, de la Côte française des Somalis et des îles du Cap Vert,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les correspondances officielles ou privées originaires de France, y compris la Corse, à destination de la Côte française des Somalis, sont passibles, en sus des taxes postales de toute nature, d'une surtaxe aérienne fixée comme suit:

Lettres et cartes, 3 fr. 50 par 5 grammes.

Autres objets de correspondance, 3 fr. 50 par 25 grammes.

Art. 2 — Le présent arrêté sera déposé au bureau du cabinet du secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones pour être notifié à qui de droit.

Fait à Vichy, le 2 septembre 1941.

Pour le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances:
Le secrétaire général pour les finances publiques,
HENRI DEROY.

Pour le secrétaire d'Etat aux communications:
Le secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones,
V. DI PACE.

Chemins de fer de Provence.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat aux communications,

Vu les différents décrets et lois relatifs au réseau d'intérêt général concédé à la Compagnie des chemins de fer de Provence (anciennement dénommée Compagnie des chemins de fer du Sud de la France), notamment la loi du 17 avril 1885 approuvant la convention et le cahier des charges en date du 23 juillet 1885, les lois du 29 juillet 1889 approuvant les conventions du 21 mai 1889 et la loi du 8 septembre 1924 approuvant la convention du 6 juillet 1923;

Vu le décret du 23 juillet 1933 qui a mis sous séquestre les lignes de chemins de fer d'intérêt général concédées à la Compagnie de la Provence;

Vu la loi du 4 avril 1941 fixant la procédure d'approbation des modifications des contrats de concession des réseaux secondaires d'intérêt général;

Vu les propositions présentées le 3 juillet 1941 par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, administrateur du séquestre des chemins de fer de la Provence,

Arrêtent.

Article unique. — Sont approuvées les propositions présentées le 3 juillet 1941 par l'administrateur du séquestre des chemins

de fer de la Provence, tendant à relever comme suit les majorations générales applicables aux tarifs voyageurs et marchandises du réseau d'intérêt général de la Provence:

a) *Voyageurs.*

1re classe: de 418 à 512 p. 100.
2e classe: de 406 à 568 p. 100.

b) *Marchandises.*

Grande vitesse: de 500 à 680 p. 100.
Petite vitesse: de 500 à 740 p. 100.

Fait à Paris, le 4 septembre 1941.

Le ministre secrétaire d'Etat
à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat aux communications,
JEAN BERTHELOT.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COLONIES

Organismes consultatifs.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 8 septembre 1941, a été suspendue jusqu'au 12 juillet 1942 l'application de toutes dispositions prévoyant l'intervention d'un conseil ou d'une commission préalablement aux inscriptions sur un tableau d'avancement pour les personnels relevant du secrétariat d'Etat aux colonies.

Conditions de recrutement des candidats aux emplois des eaux et forêts des colonies.

Le secrétaire d'Etat aux colonies,

Vu l'arrêté du 26 juin 1937 fixant les conditions de recrutement des candidats aux emplois dans le personnel des cadres locaux des eaux et forêts des colonies (Indochine exceptée),

Arrête:

Article unique. — L'article 2 de l'arrêté du 26 juin 1937 susvisé est complété comme suit:

A défaut de candidats appartenant aux catégories déterminées ci-dessus, pourront être admis au stage les candidats pourvus du brevet élémentaire, du baccalauréat première partie ou des références techniques d'un degré équivalent.

Ces titres et références seront examinés par la commission prévue à l'article 4 ci-dessous, qui ne retiendra que les candidats dont l'instruction générale sera reconnue suffisante pour leur permettre de suivre utilement l'enseignement du stage.

Fait à Vichy, le 8 septembre 1941.

Al PLATON.

Règlement de certaines dettes en monnaies étrangères.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat aux colonies,

Vu la loi du 8 février 1941 relative au règlement de certaines dettes en monnaies étrangères, modifiée par la loi du 3 mai 1941,

Arrêtent;

Art. 1er. — Les versements prévus par les articles 1er et 2 de la loi du 8 février 1941 ne peuvent être effectués qu'à la suite d'une décision de l'office colonial des changes.

Art. 2. — Des décisions générales de l'office colonial des changes peuvent définir des catégories de dettes dont le versement doit être effectué à ses caisses en application de l'article 1er ou de l'article 2 de la loi du 8 février 1941, ces catégories de dettes étant déterminées eu égard, soit à la nature des dettes, soit à la monnaie dans laquelle elles sont libellées, soit au pays de résidence des créanciers.

La décision relative à chaque catégorie de dettes précise les délais et les conditions dans lesquels les versements doivent être effectués. Elle peut prévoir, soit que les versements doivent avoir lieu à une date déterminée, soit qu'ils doivent avoir lieu à la date d'échéance de la dette.

Art. 3. — Des décisions spéciales de l'office colonial des changes peuvent également, à la demande des débiteurs, autoriser, dans des cas particuliers, le versement de la dette, conformément aux articles 1er et 2 de la loi du 8 février 1941.

Art. 4. — Les intérêts de retard prévus par l'article 3 de la loi du 8 février 1941 courent à compter de la date qui a été fixée par l'office colonial des changes pour le versement de la dette.

Art. 5. — Le taux des intérêts de retard est de 4 p. 100 l'an.

Art. 6. — Le règlement en francs de dettes stipulées en monnaies étrangères entre personnes considérées comme françaises, dans les conditions fixées par l'article 9 de la loi du 8 février 1941, est effectué en vertu de décisions spéciales de l'office colonial des changes.

Art. 7. — Les demandes de règlement en francs dans les conditions de l'article 9 de la loi du 8 février 1941 doivent être présentées sur formules conformes à l'annexe n° 1 de l'arrêté du 20 mai 1940, précisant les opérations prohibées ou autorisées, et sont transmises à l'office colonial des changes par l'entremise d'un intermédiaire agréé. Elles doivent être accompagnées des pièces justificatives utiles. L'office colonial des changes peut subordonner sa décision à la production des justifications qu'il juge nécessaires.

Art. 8. — En ce qui concerne l'application aux territoires relevant du secrétariat d'Etat aux colonies des dispositions de la loi du 8 février 1941, en tant qu'elles se réfèrent:

1° Au décret du 21 avril 1940;
2° A l'arrêté du 30 avril 1940,

seront substituées les références aux textes réglementaires relatifs aux mêmes objets et applicables aux colonies, à savoir:

1° Le décret du 20 mai 1940;
2° L'arrêté interministériel du 20 mai 1940.

Fait à Vichy, le 9 septembre 1941.

Le ministre secrétaire d'Etat
à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le contre-amiral,
secrétaire d'Etat aux colonies,
Al PLATON.

Personnel colonial.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 10 septembre 1941, a été rapporté l'arrêté du 15 juillet 1941 ayant nommé M. Coutelle (Maurice) opérateur radioélectricien stagiaire colonial.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 12 septembre 1941, M. Derbes (Georges-Marcel), chef de bureau hors classe des secrétariats généraux des colonies, provenant de la Côte française des Somalis, a été affecté à la Réunion pour compter du 1er septembre 1941.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 13 septembre 1941, M. Foissin (Charles-Laurent-François) a été nommé adjoint de 2e classe stagiaire des services civils des colonies autres que l'Indochine, et mis à la disposition du gouverneur général, haut commissaire de l'Afrique française.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 13 septembre 1941, M. Coutelen (Jean-André-Pierre) a été nommé adjoint de 2e classe stagiaire des services civils des colonies autres que l'Indochine, et mis à la disposition du gouverneur général, haut commissaire de l'Afrique française.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 13 septembre 1941, M. Fournial (Paul-François) a été nommé adjoint de 2e classe stagiaire des services civils des colonies autres que l'Indochine, et mis à la disposition du gouverneur général, haut commissaire de l'Afrique française.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 13 septembre 1941, M. Fournet, ingénieur principal de 2e classe des travaux publics des colonies, en service en Afrique occidentale française, a été affecté en Indochine.

Cette disposition aura effet pour compter de la veille de l'embarquement de M. Fournet pour sa nouvelle destination coloniale.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 13 septembre 1941, M. Kemler, ingénieur de 2e classe des travaux publics des colonies, précédemment affecté en Indochine, a été affecté en Afrique occidentale française.

Cette disposition aura effet à compter du 1er septembre 1941.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 12 septembre 1941, a été acceptée, pour compter du jour de son débarquement en France, la démission de son emploi offerte par M. Madelaine (Auguste) mécanicien radioélectricien stagiaire colonial en service en Indochine.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif à une session complémentaire du concours pour le recrutement d'élèves à la section d'application de l'enseignement et des recherches agronomiques.

Une session complémentaire du concours pour le recrutement d'élèves à la section d'application de l'enseignement et des recherches agronomiques (division B, sous-section des na-

turalistes, recherches agronomiques) aura lieu le jeudi 25 septembre 1941 à l'institut national agronomique, 16, rue Claude-Bernard, à Paris.

Les conditions de cette session seront identiques à celles de la session précédente du 23 juillet 1941, organisée par les arrêtés des 30 avril et 14 juin 1941.

Secrétariat d'Etat aux communications.

TARIFS DE TRANSPORT

SUR LES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

1° Propositions de tarifs présentées à l'homologation ministérielle.

La Société générale des chemins de fer économiques, 4, cité de Londres, à Paris, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation ministérielle une proposition ayant pour objet de fixer comme il est indiqué ci-après les majorations générales des tarifs afférentes au transport des voyageurs, bagages, chiens, finances, valeurs, objets d'art et marchandises de grande et de petite vitesse et aux frais accessoires, sur les lignes de Châteaumeillant à la Guerche et de Sancoins à Lapeyrousse:

Voyageurs	600 p. 100
Bagages, chiens, finances, valeurs et objets d'art.....	760 p. 100
Marchandises de grande vitesse et de petite vitesse (y compris voitures, cercueils, matériel roulant et animaux)	700 p. 100

(*Paris, le 21 août 1941.*)

En qualité de séquestre de la ligne du chemin de fer d'Enghien à Montmorency, la Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier le tarif spécial G. V. n° 3 (abonnements) de la ligne du chemin de fer d'Enghien à Montmorency pour mettre certaines dispositions de ce tarif en harmonie avec les dispositions insérées dans la nouvelle tarification envisagée pour les lignes de la banlieue parisienne soumises à l'action du conseil des transports parisiens créé par la loi du 20 septembre 1940.

(*Paris, le 28 juillet 1941.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition:

1° De substituer aux dispositions du chapitre 52 (§ II A) du tarif spécial P. V. n° 19, les dispositions suivantes:

Tarif spécial P. V. n° 19.

Chapitre 52 (*suite*).

§ 1er. — . . . . . .

§ II. — Tramway de Pontcharra à la Rochette et à Allevard-les-Bains (voie étroite):

A) Carton en feuilles, carton en rouleaux ou en bobines, cordages vieux, déchets de carton ou de papier (±), pâtes à carton ou à papier (±), papiers vieux, plantes servant à la fabrication du carton ou du papier (±).

Par wagon complet:

De la Rochette à une gare de la Société nationale des chemins de fer français ou inversement.

Prix et conditions fixés par les chapitres 1er (pour les marchandises non exportées) et 2, § I A.

Les transports de cordages vieux, déchets de carton ou de papier, papiers vieux, plantes servant à la fabrication du carton ou du papier, effectués aux conditions du présent titre A), donnent lieu à la perception d'une surtaxe spéciale de 2 fr. par tonne.

2° D'insérer au chapitre 52 tarif spécial P. V. n° 23 un paragraphe II comportant les dispositions ci-après:

Tarif spécial P. V. n° 23.

Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

Chapitre 52.

§ 1er. — . . . . . .

§ II. — Tramway de Pontcharra à la Rochette et à Allevard-les-Bains (voie étroite).

Paille (±) destinée à la fabrication du carton ou du papier.

Par wagon complet:

D'une gare de la Société nationale des chemins de fer français à la Rochette.

Prix et conditions fixés par les chapitres 1er (pour les marchandises non exportées) et 11, à augmenter d'une surtaxe spéciale de 2 fr. par tonne.

Conditions d'application particulières au paragraphe II du chapitre 52 du tarif spécial P. V. n° 23.

Les prix de ce paragraphe ne peuvent être combinés ni entre eux, ni avec aucun autre prix, soit par soudure, soit en vertu d'un ordre de réexpédition. (*Paris, le 28 août 1941.*)

2° Avis

La Société générale des chemins de fer économiques, 4, cité de Londres, à Paris, a l'honneur d'informer le public que, corrélativement à la suppression de l'impôt sur les transports de voyageurs, bagages, chiens, finances, valeurs et objets d'art sur les lignes de Châteaumeillant à la Guerche et de Sancoins à Lapeyrouse, prescrite par la loi du 19 mai 1941, les taux actuels des majorations générales des tarifs sont fixés comme suit:

Voyageurs	476,11 p. 100
Bagages, chiens, finances, valeurs et objets d'art.....	682,64 p. 100

(*Paris, le 21 août 1941.*)

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger jusqu'au 30 juin 1942 la convention pour le transport d'eaux minérales et d'emballages vides en retour, passée avec la Société générale des eaux de sources et minérales du bassin de Vals, à Lalevade-d'Ardèche. (*Lettre du 24 août 1941.*)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des chèques, des affiches sur papier, des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce et des ordres de virement en banque.

(Art. 38, 39 et 40 de la loi du 16 avril 1930; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934 et 18 octobre 1935.)

A. — LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS DE JUILLET 1941

(Suite à la liste publiée au *Journal officiel* du 15 août 1941, page 3435.)

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		Type C de la Société des machines Havas.				
H.	0339	Société anonyme « Gignoux frères et Barbezat », à Décines (Isère), rue Paul-Bert.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 01 à 99 fr. 99.	30 juillet 1941.	

B. — LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS D'AOUT 1941

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes	DATE de l'autorisation	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros					
		I. — *Type A de la Société des machines Havas.*				
H A.	083	Société anonyme « Société de la distillerie Mirabel », à Marseille, 161-163, boulevard Chave.	Havas.	Quittances effets à 0 fr. 60.	14 août 1941.	
H. A.	111	Société à responsabilité limitée « Société des établissements Delft », à Paris, 45, rue Grange-aux-Belles.	Havas.	Quittances effets à 0 fr. 60.	22 août 1941.	
		II. — *Type B de la Société des machines Havas.*				
H. B.	106	Société anonyme « Société du caoutchouc manufacturé et de l'extra-souple », à Paris, 86 à 90, rue Notre-Dame-de-Nazareth.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 15, 0 fr. 50, 0 fr. 60, 1 fr. 20 et 1 fr. 50.	22 août 1941.	Usage à Paris, 90, rue Notre-Dame-de-Nazareth.
H. B.	107	Société anonyme « Société des produits du maïs », à Paris, 29, rue de Berri.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 15, 0 fr. 50, 0 fr. 60, 1 fr. 20 et 1 fr. 50.	2 août 1941.	Usage à Haubourdin (Nord), 7, rue du Maréchal-Joffre.
H. B.	109	M. Riegel, propriétaire de la maison « Pierot-Olry », à Paris, 24 et 26, rue de la Duée.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 15, 0 fr. 30, 0 fr. 45, 0 fr. 60 et 0 fr. 75.	2 août 1941.	
		III. — *Type C de la Société des machines Havas.*				
H.	0298	Société à responsabilité limitée « Optica », à Paris, 18, 20, rue du Faubourg-du-Temple.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 01 à 99 fr. 99.	27 août 1941.	

Liste des autorisations dont les usagers ont cessé de bénéficier pendant le mois d'août 1941.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres	Numéros					
		I. — *Type B de la Société des machines Havas.*				
H. B.	066	Société anonyme « Crème Simon », à Lyon, 66, rue de l'Université.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 15, 0 fr. 30, 0 fr. 45, 0 fr. 90 et 1 fr. 50.	2 août 1941.	Machine retirée depuis le 24 juillet 1941.
		II. — *Type E de la Société des machines Havas.*				
H. E.	164	Société anonyme « Tréfileries et laminoirs du Havre », à Paris, 28, rue de Madrid.	Havas.	Quittances effets : 0 fr. 01 à 99 fr. 99.	20 août 1941.	Machine retirée depuis le 11 avril 1941.

Vichy. — Imprimerie spéciale. — *Le Directeur des Journaux officiels:* R. BAYON-TARGE.